



# Convention santé et famille

UN PROJET AU SERVICE DES HABITANTS  
DU VAL DE CHER CONTROIS

2019 - 2023



# Table des matières

I. La Communauté de communes Val de Cher Controis	7
A. Présentation de l'intercommunalité	7
1. Bassins de vie	7
2. Une croissance démographique faible	7
3. Une population vieillissante	8
4. Structure de la population	8
B. Profil sociodémographique de la population	9
1. Structure familiale des allocataires	9
2. Des niveaux socio-économiques faibles sur certains secteurs géographiques	10
II. La démarche de la Convention santé et famille	11
A. Deux dispositifs imbriqués au service d'une dynamique territoriale	11
1. Le Contrat Local de Santé (CLS)	11
2. La Convention Territoriale Globale (CTG)	12
B. Processus d'élaboration de la Convention santé et famille	12
1. La réalisation du diagnostic	12
2. Réunions de travail	13
3. Conclusion par thématique	13
C. Les groupes de travail thématiques	23
III. La Convention santé et famille	24
Article 1 : Parties signataires	24
Article 2 : Périmètre géographique de la Convention	24
Article 3 : Partenaires	24
Article 4 : Objet du contrat	24
Article 5 : Engagement des signataires	25
Article 6 : Durée du contrat	25
Article 7 : Révision du contrat	25
Article 8 : Gouvernance et évaluation du contrat	26
Signatures des co-contractants	27
IV. Programme d'actions	28
Axe 1 : Accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants	
Axe 2 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé	
Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes	
Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaires	

# Préambule

La Communauté de communes Val de Cher Controis s'est lancée dans le projet de Convention Santé et Famille suite à la sollicitation de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de-Loire. Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est instauré entre ces deux organismes et la Communauté de communes Val de Cher Controis. Les élus ont été particulièrement attentifs aux besoins des familles, avec la conviction que l'attractivité d'un territoire rural passe par la présence et la qualité des services proposés aux habitants.

Forte de cette ambition, c'est tout naturellement que la Communauté de communes Val de Cher Controis s'est positionnée comme premier EPCI et collectivité de Loir-et-Cher à s'engager dans une convention tripartite avec la CAF et l'ARS.

**« Un projet  
au service des  
habitants du Val  
de Cher Controis »**

Communauté de communes en plein développement, le Val de Cher Controis est aujourd'hui au cœur de la définition de son projet de territoire. Le diagnostic territorial produit dans le cadre de ce partenariat est un outil essentiel pour saisir les enjeux du territoire en matière d'accès aux soins et de services aux familles.

La Convention Santé et Famille facilite la synergie des différents partenaires qui œuvrent entre autres dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de la parentalité, de l'enfance-jeunesse, de l'animation de la vie sociale. Elle offre la possibilité de connaître et de valoriser les actions déjà conduites sur notre territoire, de mieux appréhender ses problématiques et ainsi d'impulser de nouveaux projets.

La politique menée par la Communauté de communes s'inscrit dans cette volonté affichée de garantir par ce partenariat à chacun et chacune une proximité d'accès aux services du territoire.

Le Président de la Communauté de communes  
Val de Cher Controis

Jean-Luc BRAULT

La Caf de Loir et Cher offre des services diversifiés aux familles et aux territoires pour aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale, soutenir la fonction parentale, accompagner les familles dans leurs relations à l'environnement et au cadre de vie, pour créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et de leurs familles.

Chaque territoire a son histoire, ses caractéristiques socio-économiques et ses projets.

L'ambition de la Caf de Loir et Cher est de s'adapter à ces réalités locales et d'accompagner les besoins prioritaires de chacun des territoires en apportant son expertise sur ses différents champs d'intervention.

Le dispositif de la Convention territoriale Globale (CTG), qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, a naturellement trouvé sa place dans la Convention Santé Famille du Val de Cher Controis regroupant de manière décloisonnée les enjeux des politiques portées par la Caf et ceux portés par l'ARS.

Fruit d'une mobilisation forte de l'ensemble des élus et des professionnels, cette convention permet de mettre en exergue les ambitions de développement du Val de Cher Controis.

**« Un partenariat renforcé pour améliorer l'offre de services »**

Elle souligne l'engagement politique de ce territoire en direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Animation de la Vie sociale.

Elle est le reflet du dynamisme de l'ensemble des acteurs pour construire et porter des projets au service des habitants et du développement d'un territoire auquel la Caf continuera d'apporter tout son soutien.

La Présidente du  
Conseil d'Administration,

Véronique GIRARD

La Directrice de la  
CAF de Loir et Cher,

Elodie HEMERY-BRICOUT

La conduite des politiques publiques favorables à la santé est par nature **L**intersectorielle afin de pouvoir agir sur les déterminants de la santé et réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé au sein de la population.

La réduction des inégalités de santé nécessite une coordination des politiques permettant une approche globale des enjeux de santé du territoire et la mobilisation, de manière intégrée, des leviers dont disposent chacun des acteurs de politiques publiques.

Le contrat local de santé est l'outil permettant à l'ARS de contractualiser avec les collectivités territoriales dans ce cadre.

Le schéma régional de santé 2018-2022 porte cette ambition de déployer la démarche de contrat local de santé sur l'ensemble du territoire régional en s'adaptant aux caractéristiques propres du territoire ciblé et en mobilisant l'ensemble des acteurs souhaitant contribuer au renfort de la capacité d'action du territoire sur les déterminants de santé de la population locale.

Le CLS Val de Cher Controis s'inscrit totalement dans cette ambition.

Il décline dans une approche globale et transversale, un certain nombre d'objectifs et d'actions portant sur la promotion de la santé, la prévention, la santé environnementale et les politiques de soins et d'accompagnement médico-social

Tout en s'appuyant sur les caractéristiques du territoire, il s'articule, d'une manière innovante avec la politique de la famille mise en œuvre sur le territoire communautaire dans le cadre d'une convention santé/famille.

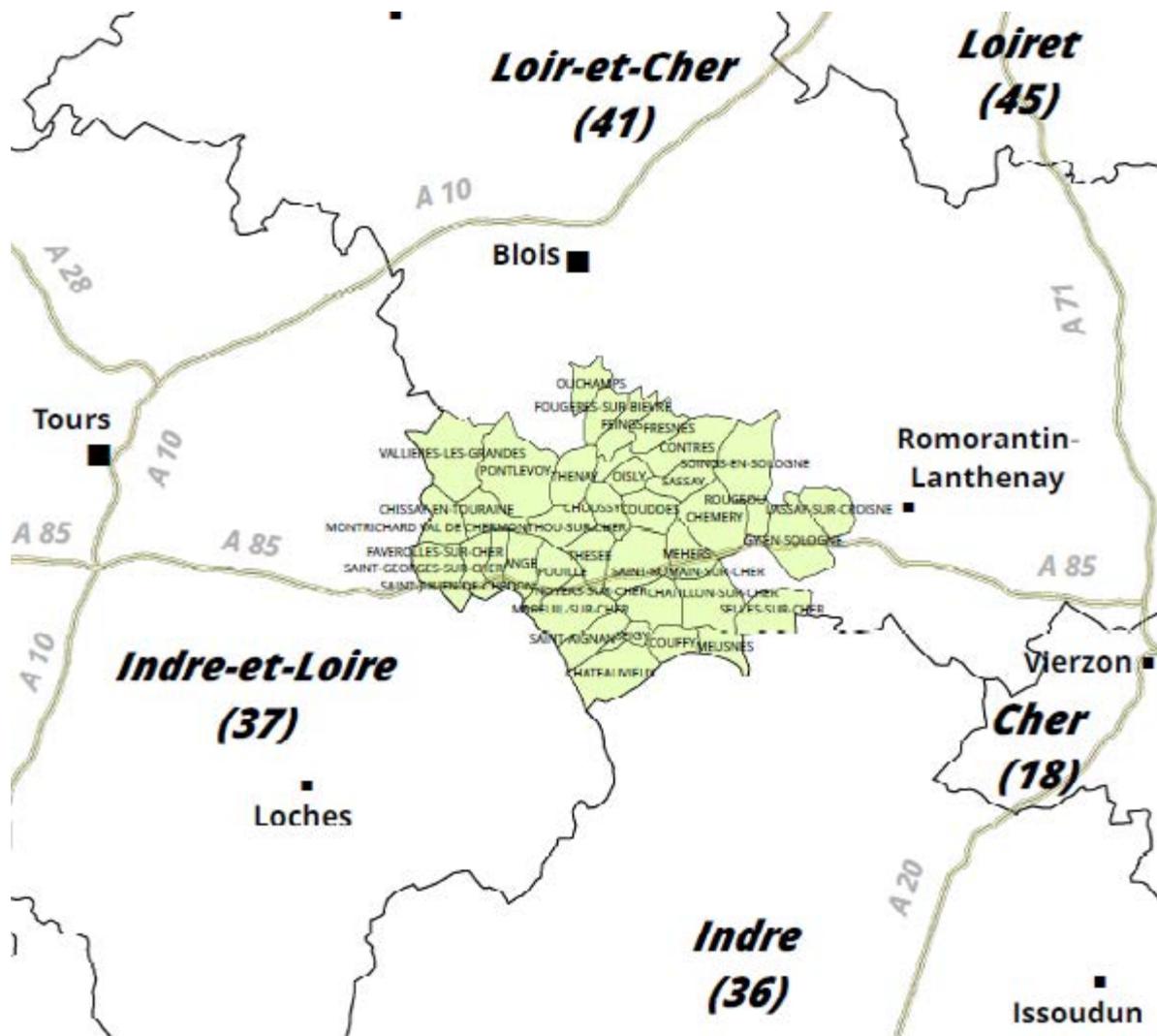
La signature de ce type de contrat innovant sera le premier du département.

Il permettra de poursuivre la couverture du Loir et Cher en programme d'actions contribuant à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

**« Un partenariat renforcé pour améliorer l'offre de soins »**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
du Centre Val de Loire

Laurent HABERT



# I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

## A. Présentation de l'intercommunalité<sup>1</sup>

Située au sud du département du Loir-et-Cher, la Communauté de communes du Val de Cher Controis est composée de 37 communes. Selon l'Insee, le territoire comptait 47 968 habitants lors du dernier recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il s'agit de la troisième intercommunalité du département derrière la Communauté d'agglomération de Blois dénommée Agglopolys, et celle des Territoires Vendômois qui comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le pays de Vendôme, le Vendômois rural, les Vallées Loir et Braye et Beauce et Gâtine.

Sur les 37 communes que compte la Communauté de communes du Val de Cher Controis, 17 comptabilisent plus de 1000 habitants. Parmi elles, on dénombre 6 grandes communes de plus de 2500 habitants que sont : Selles-sur-Cher (4661 habitants), Montrichard Val de Cher (3913 habitants), Contres (3576 habitants), Saint-Aignan (2898 habitants), Noyers-sur-Cher (2761 habitants) et Saint-Georges-sur-Cher (2623 habitants).

Ce territoire est peu densément peuplé (59,4 habitants au km<sup>2</sup>) en comparaison avec la région Centre-Val de Loire (65,8 habitants au km<sup>2</sup>) et la

France Hexagonale (117,7 habitants au km<sup>2</sup>). Cependant, il est plus peuplé que le département du Loir-et-Cher (52,6 habitants au km<sup>2</sup>)

### 1. Bassins de vie

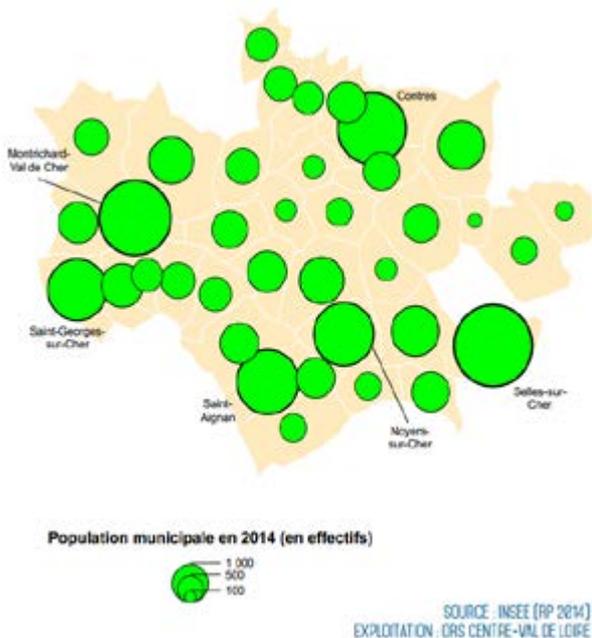
Le territoire du Val de Cher Controis est articulé autour de trois bassins de vie en lien direct avec les agglomérations voisines : Romorantin pour la zone de Selles-sur-Cher ; Blois pour celle de Contres et Amboise ou Tours pour Montrichard Val de Cher.

Les professionnels, les habitants et les élus notent une relative indépendance des trois bassins de vie et ce notamment en raison de la problématique de la mobilité. De plus, ils distinguent en particulier la Vallée du Cher qui concentre des populations en difficulté, avec du chômage et des niveaux de qualification peu élevés. Les situations économiques et sociales de la population au nord du territoire, aux environs de Contres semblent plus favorables.

### 2. Une croissance démographique faible

La Communauté de communes Val de Cher Controis connaît une croissance démographique de 0,2% par an entre 2009 et 2014, ce qui est proche des moyennes départementales et régionales. En revanche, le solde naturel du territoire est resté négatif au cours de la période 2004-2014.

On observe des variations démographiques au sein du territoire. Certaines communes présentent des variations positives, notamment dans le secteur nord à proximité de Contres, et au sud-ouest de Montrichard Val de Cher (Rougeou, Méhers, Fresnes, Angé, Saint-Georges-sur-Cher, Sassay, Vallières-les-Grandes, Oisly, Soings-en-Sologne, Meusnes) tandis que d'autres communes (Saint-Aignan, Ouchamps, Montrichard Val de Cher, Couffy) connaissent une décroissance démographique. La partie centrale de la Communauté de communes, du nord au sud, déjà moins peuplée, continue à perdre des habitants.

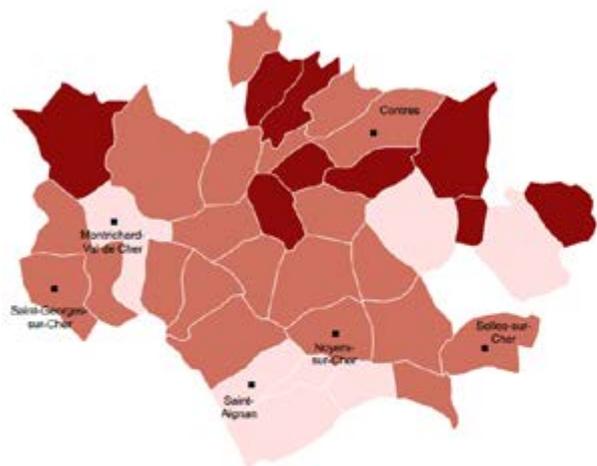


<sup>1</sup> Les données présentées dans cette partie sont issues du Diagnostic Local de Santé de l'Observatoire Régional de Santé. Observatoire Régional de Santé, Projet de territoire santé/famille, Septembre 2018, p171.

### 3. Une population vieillissante

La population des plus de 75 ans a doublé entre 1968 et 2014. Leur part dans la CC Val de Cher Controis est supérieure (14,5%) à celle du Loir-et-Cher (12,1%), du Centre-Val de Loire (10,6%) et de la France hexagonale (9,3%). Bien qu'ayant un effectif plus important que celui des séniors, la population jeune âgée de moins de 20 ans n'a cessé de diminuer sur le territoire, notamment

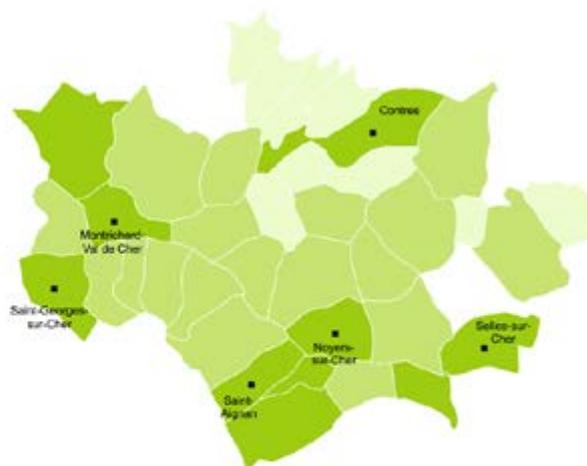
entre 1968 et 1999 passant de 13 052 habitants en 1963 à 9628 en 1999. Une légère hausse est observée à partir de 2008, mais la part des jeunes reste plus faible que dans les territoires de référence. Ces chiffres s'inscrivent globalement dans le processus de vieillissement démographique observé sur le reste de la région et de la France, qui se poursuivra dans les prochaines années.



Part de la population de moins de 20 ans dans la population totale en 2014 (en %)



SOURCE : INSEE (RP 2013)  
EXPLOITATION : ORS CENTRE-VAL DE LOIRE



Part de la population de 75 ans et plus dans la population totale en 2014 (en %)



SOURCE : INSEE (RP 2013)  
EXPLOITATION : ORS CENTRE-VAL DE LOIRE

### 4. Structure de la population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de communes Val de Cher Controis compte 47 968 habitants (333 567 dans le département du Loir-et-Cher, 2 577 435 habitants en région Centre-Val de Loire et 64 027 958 habitants en France hexagonale).

La Communauté de communes Val de Cher Controis recense sur son territoire 10 556 jeunes de moins de 20 ans, soit 22% de la population totale. Cette proportion est inférieure à celles des territoires de référence : 23,2% dans le départe-

ment, 24 % dans la région et 24,3% au niveau national.

Sur le territoire d'étude, 12 498 personnes de plus de 65 ans sont recensées en 2014, ce qui représente 26,1% de l'ensemble de la population, proportion cependant supérieure à celle des territoires de référence : 22,5% dans le Loir-et-Cher, 20,4% en Centre-Val de Loire et 18,3% en France hexagonale.

Au cours de la même année, la Communauté de communes Val de Cher Controis compte

#### POPULATION PAR ÂGE AU 01/01/2014

	Population	Population de moins de 20 ans		Population de 65 ans et plus		Population de 75 ans et plus		Indice de vieillissement (65 ans et plus / moins de 20 ans)
		effectifs	% de la population	effectifs	% de la population	effectifs	% de la population	
CC Val de Cher-Controis	47 968	10 556	22,0	12 498	26,1	6 978	14,5	118,4
Loir-et-Cher	333 567	77 442	23,2	74 948	22,5	40 224	12,1	96,8
Centre-Val de Loire	2 577 435	618 042	24,0	524 703	20,4	273 372	10,6	84,9
France hexagonale	64 027 958	15 567 814	24,3	11 746 014	18,3	5 959 103	9,3	75,5

SOURCE : INSEE (RP 2014, EXPLOITATION PRINCIPALE)  
EXPLOITATION : ORS CENTRE-VAL DE LOIRE

6978 personnes âgées de plus de 75 ans, leur proportion sur ce territoire étant également supérieure à celle des autres territoires, soit 14,5% contre 12,1% au niveau départemental, 10,6% au niveau régional et 9,3% au niveau national.

Au regard de ces données, on observe un vieillissement de la population de la CC Val de Cher Controis en comparaison avec les territoires de référence.

Au recensement de la population en 2014, la CC Val de Cher Controis comptabilise 21 279 ménages composés de 46 354 personnes, ce qui correspond à 2,2 personnes par ménage. Les ménages isolés, c'est-à-dire constitués d'une personne, représentent 33% des ménages, proportion inférieure à celle du département (33,9%),

de la région (34,7%) et de la France hexagonale (35,1%).

On totalise, au cours de la même année sur le territoire 12 302 familles, couples avec ou sans enfant, ce qui représente 57,8% des ménages. Cette proportion est toutefois supérieure à ce qui est observé sur les territoires de référence (Loir-et-Cher : 56,9% ; Centre Val de Loire : 55,4%, France hexagonale : 53,3%). Concernant les familles monoparentales, elles représentent 7% des ménages du territoire d'étude, proportion proche de celle du département (7,3%) mais inférieure à celle de la région (7,9%) et de la France hexagonale (9%).

### STRUCTURE DES MÉNAGES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

	Nombre de ménages	Population des ménages	Nombre de ménages d'une personne		Nombre de familles, couples avec ou sans enfants		nombre de familles monoparentales		Nombre d'autres ménages sans familles		Nombre moyen de personnes par ménages
			effectifs	en %	effectifs	en %	effectifs	en %	effectifs	en %	
CC Val de Cher-Controis	21 279	46 354	7 027	33,0	12 302	57,8	1 490	7,0	463	2,2	2,2
Loir-et-Cher	148 134	324 108	50 261	33,9	84 216	56,9	10 745	7,3	2 881	1,9	2,2
Centre-Val de Loire	1 141 018	2 513 353	395 796	34,7	632 374	55,4	90 520	7,9	22 324	2,0	2,2
France hexagonale	28 044 628	62 560 657	9 847 917	35,1	14 935 877	53,3	2 534 339	9,0	726 236	2,6	2,2

SOURCE : INSEE (RP 2014)  
EXPLOITATION : ORS CENTRE-VAL DE LOIRE

## B. Profil sociodémographique de la population

Le recensement de 2014 dénombre 4830 résidences locataires sur le territoire de la CC Val de Cher Controis. Ainsi, 22,7% des ménages habitant en résidences principales sont locataires de leur logement. Cette proportion est inférieure à celle observée dans le département (29,9%), la région (34,2%) et en France métropolitaine (40%).

En 2014, parmi les résidences locataires, on dénombre 1485 logements HLM, ce qui représente 7% des ménages locataires vivant en HLM. Cette proportion est inférieure à celle des territoires de référence, soit 11,9% en Loir-et-Cher et 14,7% en région Centre Val de Loire et en France hexagonale.

De même, il est à noter que, contrairement aux zones géographiques de comparaison, le nombre de résidences locataires dans la CC Val de Cher Controis a légèrement baissé, passant de 4862 en 2009 à 4830 en 2014. On observe ainsi une diminution de résidences locataires de -1,3% sur le territoire d'étude alors que dans le département du Loir-et-Cher, cette évolution est de +1,9%, en région Centre-Val-de Loire elle est de +2,2% et en France métropolitaine de +5,2%.

### 1. Structure familiale des allocataires

Au 31 décembre 2015, la CC Val de Cher Controis dénombre 7091 allocataires. L'analyse de la structure familiale du territoire met en évidence que 50,5% des allocataires sont des familles de couples avec enfants, soit une proportion supérieure à celle du département (47,4%), de la région (44,8%) et de la France métropolitaine (42,1%).

La proportion de familles de couples sans enfant parmi les allocataires est de 5,4% sur le territoire d'étude, soit une proportion supérieure à celle des zones géographiques de comparaison (4,9% dans le Loir-et-Cher, 4,7% pour le Centre Val de Loire et 4,8% en France hexagonale).

Les familles monoparentales représentent 15% des allocataires de la CC Val de Cher Controis, soit un taux proche de celui des autres territoires (15,6% au niveau départemental et régional, 15,9% au niveau national).

## STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES AU 31.12.2015

	Nombre d'allocataires	Personnes seules (allocataires isolés)		Couples sans enfant		Couples avec enfant(s)		Familles monoparentales	
		Effectifs	% parmi les allocataires	Effectifs	% parmi les allocataires	Effectifs	% parmi les allocataires	Effectifs	% parmi les allocataires
CC Val de Cher-Controis	7 091	2 060	29,1	386	5,4	3 580	50,5	1 065	15,0
Loir-et-Cher	53 497	17 138	32,0	2 645	4,9	25 367	47,4	8 347	15,6
Centre-Val de Loire	441 568	154 086	34,9	20 793	4,7	197 716	44,8	68 973	15,6
France hexagonale	11 661 584	4 348 606	37,3	555 919	4,8	4 904 700	42,1	1 852 359	15,9

SOURCE : ONAF AU 31/12/2015, CCSEA AU 31/12/2015, INSEE RP 2014  
EXPLOITATION : ORG CENTRE-VAL DE LOIRE

## 2. Des niveaux socio-économiques faibles sur certains secteurs géographiques

Le taux de chômage est similaire à celui du département et de la région Centre-Val de Loire et même inférieur à celui de la France hexagonale. La part des jeunes demandeurs d'emploi y est plus importante. On observe également que les postes pourvus sur le territoire d'étude, correspondent à de plus faibles niveaux de formation. Ainsi, la part des titulaires d'un BAC +2 et plus y est plus faible et le territoire comptabilise plus d'ouvriers (près d'un tiers des actifs, catégorie la plus représentée), d'agriculteurs, d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise en comparaison avec le niveau départemental, régional et national. A contrario, le territoire d'étude dénombre moins de cadres et professions intellectuelles supérieures. Le taux de scolarisation enregistré dans le Val de Cher Controis progresse de même que les niveaux de formation, mais ils restent inférieurs à celui des territoires de référence. Les jeunes adultes continuent de partir du Val de Cher Controis pour réaliser leurs études et trouver un travail : seulement 30,4% des 18-24 ans y

sont scolarisés, contre 46,5% au niveau régional.

Sur le territoire, 38,4% des foyers sont imposés en 2015 contre 42,4% dans le département ; 43,5% dans la région et 43,9% en France hexagonale. De même, le revenu net imposable moyen par foyer est inférieur à celui enregistré dans les autres territoires au cours de la même année. Enfin, la part de bénéficiaires des différentes prestations sociales et le taux de couverture par la CAF diffèrent peu des moyennes observées sur le département ou la région. En revanche, les familles couvertes par les aides de la CAF sont en moyenne plus précaires : 37,5% de ces familles avec enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de bas revenus ou au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, soit 3 points de plus que la moyenne des territoires.

# II. LA DÉMARCHE DE LA CONVENTION SANTÉ ET FAMILLE

## A. Deux dispositifs imbriqués au service d'une dynamique territoriale

Le 16 octobre 2017, le Conseil communautaire a approuvé le projet de conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loir-et-Cher et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire. L'ambition de cette Convention santé et famille est d'articuler les politiques de santé et de famille mises en œuvre sur le territoire communautaire et ainsi être, la pierre angulaire du projet de territoire de la Communauté de communes.

### 1. Le Contrat Local de Santé (CLS)

Issu de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST), du 21 juillet 2009, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé de contractualiser avec des collectivités locales pour la mise en place d'actions spécifiques sur son territoire. Ces actions visent à répondre aux besoins de proximité des populations.

La loi HPST prévoit en effet une disposition d'ordre général : « la mise en œuvre du Projet Régional de Santé » (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus avec l'Agence et les collectivités territoriales et leur groupement portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » (Article L.1434-17 du Code de la Santé Publique).

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de cinq ans. Elle se concrétise à travers les Projets Régionaux de Santé, définis par les Agences Régionales de Santé.

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, publiée par décret n°2017-1866 du 29 décembre 2017 :

- ↘ **Axe 1 :** Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux
- ↘ **Axe 2 :** Lutter contre les inégalités sociale et territoriale d'accès à la santé
- ↘ **Axe 3 :** Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
- ↘ **Axe 4 :** Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers

D'après l'article L.1434-2 du Code de la Santé Publique, le Projet Régional de Santé (PRS) est constitué de :

- un cadre d'orientation stratégique (COS)
- un schéma régional de santé (SRS) qui fixe des objectifs opérationnels
- un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (FRAPS)

Les trois orientations stratégiques du Projet Régional de Santé 2018-2027 sont les suivantes :

- ↘ **Orientation 1 :** Permettre à la population de vivre plus longtemps et en meilleure santé
- ↘ **Orientation 2 :** Favoriser la qualité de vie, et l'inclusion des personnes malades, en situation de handicap ou en perte d'autonomie
- ↘ **Orientation 3 :** Réduire les inégalités sociales, territoriales, environnementales de santé afin de renforcer l'accès

Ces trois orientations stratégiques sont déclinées dans le schéma régional de santé (SRS) 2018-2022 en 50 objectifs opérationnels.

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 a conforté le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le PRS sur un territoire.

L'objectif opérationnel 1 du SRS a pour ambition de couvrir l'ensemble du territoire régional par un CLS, afin de pouvoir contribuer, plus efficacement, grâce à une coordination renforcée des politiques publiques au niveau du territoire, à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

## 2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.

Sur le plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la CAF de manière structurée et priorisée.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG a pour objectifs de :

### 1. Clarifier l'action des acteurs sociaux

- Recenser l'ensemble des interventions de chacun pour faire apparaître l'articulation de ces interventions ;
- Mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la branche Famille en vue de mieux prendre en compte les besoins du territoire ;
- Structurer vis-à-vis des partenaires l'offre globale de service CAF

### 2. Gagner en efficience

- Objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques, des moyens mobilisés sur le territoire ;

- Déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques

Ces deux dispositifs fonctionnent suivant une méthodologie similaire :

- Réalisation d'un diagnostic territorial partagé,
- Mise en place de réunions avec les acteurs du territoire pour définir des priorités,
- Rédaction d'un contrat associé à un plan d'actions,
- Animation tout au long du contrat par un chargé de mission pour le faire vivre et permettre la réalisation des objectifs.

Par ailleurs, les thématiques se rapprochent très fréquemment : famille, jeunesse, prévention, logement, mobilité, etc...

C'est pourquoi aux yeux des élus du Val de Cher Controis il était plus efficace de faire fusionner les deux dispositifs.

Cette démarche inédite est le socle du projet de territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis.

## B. Processus d'élaboration de la Convention santé et famille

### 1. La réalisation du diagnostic

L'Observatoire Régional de la Santé Centre-Val de Loire, mandaté, par l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire, la CAF de Loir-et-Cher ainsi que la Communauté de communes, ont finalisé le diagnostic de territoire en Septembre 2018. Ce document de travail est un préalable indispensable à la mise en place de la Convention santé et famille.

Étapes :

- **Octobre à décembre 2017** : réalisation de la phase quantitative de recueil, traitement et analyse des données statistiques.
- **Avril à juin 2018** : recensement des ac-

teurs et des actions de prévention

- **Mai à septembre 2018** : réalisation de la phase quantitative et d'analyse de la parole des personnes ressources et des habitants

## DIAGNOSTIC QUANTITATIF

- » Données sociodémographiques : évolution de la population, niveaux de formation, emploi ...
- » Données sanitaires et sociales : offres de recours, allocataires RSA, prestations familiales ...
- » Données environnementales : émissions des gaz à effet de serre, qualité de l'air et de l'eau ...
  - » Etat de santé à travers des indicateurs de mortalité et morbidité

## DIAGNOSTIC QUALITATIF

- » COPIL le 10 avril 2018 : définition des étapes de travail pour le diagnostic qualitatif

- » Rencontres avec les professionnels de santé et de la famille lors de 5 réunions de travail

- » Rencontre avec les élus

- » Rencontres avec les habitants lors de micro trottoirs

## 2. Réunions de travail

### Réunion avec les professionnels

- Enfance-Jeunesse : la réunion a eu lieu le mardi 22 mai 2018 à Contres et a réuni 27 professionnels.
- Autonomie et maladies chroniques : la réunion a eu lieu le lundi 28 mai 2018 à Gy-en-Sologne et a réuni 21 professionnels.
- Conduites à risque : la réunion a eu lieu le lundi 28 mai 2018 à Saint-Aignan et a réuni 20 professionnels.
- Santé mentale : la réunion a eu lieu le mardi 29 mai 2018 à Saint-Georges-sur-Cher et a réuni 20 professionnels.
- Enfance-jeunesse : la réunion a eu lieu le jeudi 6 septembre à Contres et a réuni 32 professionnels.

### Réunion avec les élus

- La réunion avec les élus a eu lieu le vendredi 22 juin 2018 à Contres, elle a réuni 17 participants.

## 3. Conclusion par thématique

### » Données CAF

#### Une politique enfance – jeunesse volontaire

L'ensemble des acteurs rencontrés ont souligné l'investissement de la communauté de communes dans la politique jeunesse, avec la création de nouveaux équipements (mode de gardes et de

services au public pour les jeunes), l'extension de certaines structures, le recrutement d'animateurs et le dynamisme associatif sur ce secteur.

La natalité, relativement stable sur le territoire depuis 15 ans, a permis un certain renouvellement de la population jeune. Mais depuis 2011, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 6,2 % sur la communauté de communes, ce qui a eu pour conséquence une baisse de la demande de garde. Dans un contexte de légère réduction du nombre de places d'assistantes maternelles (- 3,4%) et d'augmentation de du nombre de places en équivalent temps plein en accueil collectif (+ 8,6 %), la tension s'est réduite sur l'offre collective. Les évolutions prévues dans différentes structures devraient permettre à ce territoire de rattraper son retard dans le domaine de l'offre de garde collective vis-à-vis d'autres territoires (création de 6 places supplémentaires au multi-accueil de Saint-Aignan - création de 5 places supplémentaires au multi-accueil de Contres, projet d'ouverture d'une micro-crèche à Selles-sur-Cher de 10 places). Il est également relevé sur les gardes individuelles que l'ensemble des assistantes maternelles de ce territoire ont accès à un RAM.

Depuis plusieurs années, chacun des services des communes dédiés à l'enfance et à la jeunesse ont été ouverts à l'ensemble des habitants du Val de Cher-Controis, avec une politique tarifaire favorisant une plus grande mixité sociale et un recours à ces services par l'ensemble de la population. Des jeunes enfants issus des communes environnantes aux structures y sont, de fait, plus souvent accueillis. L'offre de loisirs a été largement déve-

loppée également pour les enfants plus âgés et adolescents. Pour cette population toutefois, on observe des freins à la mobilité plus sensibles. Ces derniers sont à la fois pratiques (manque de transport en commun, horaires d'ouvertures des structures inadaptés à ces transports, routes dangereuses à vélo par absence de pistes cyclables) et culturels (peu de pratique du covoiturage, réticences des parents qui craignent pour la sécurité des enfants, attirance vers les grands pôles urbains, manque de connaissance des secteurs géographiques voisins).

Par ailleurs, si les lieux d'éveil et de socialisation des enfants sont bien développés, ils devraient désormais être aussi complétés par un plus grand nombre de ressources destinées aux parents (lieux d'accueil enfants-parents, café des parents, école des parents), afin de leur apporter un appui dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

### **Une intégration perfectible des situations de handicap**

Dans le domaine du handicap, les professionnels constatent un manque de structures à la fois pour les secteurs enfants et adultes. Ce manque se traduit par des délais d'attente important avant une entrée dans la structure, qui contraint les familles à gérer elles-mêmes des situations très difficiles ; ou un maintien dans des structures qui ne sont pas ou plus adaptées. Le nombre de jeunes maintenus jusqu'à 21 ans dans les structures pour enfants grâce aux amendements Creton reflète bien cette situation. Les lacunes amènent aussi parfois un recours à des structures éloignées du territoire, dans d'autres départements, régions, voire pays, ce qui provoque une certaine rupture des liens familiaux.

Si la tendance est à une plus forte intégration des personnes handicapées au milieu de vie ordinaire, il est indispensable de ne pas oublier de prendre en compte certains besoins spécifiques, et d'accompagner les mutations nécessaires des structures d'accueil, des logements, de l'école, du secteur professionnel. Actuellement, les situations de handicap sont encore peu nombreuses, et la gestion de celles-ci se fait de façon ponctuelle. L'autonomie reste parfois un enjeu difficilement atteignable, et il est nécessaire de maintenir une palette d'offres adaptées aux spécificités des handicaps, en attendant que progressent les capacités d'intégration des structures existantes aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, la sensibilisation des professionnels des structures ordinaires aux questions relevant du handicap doit se poursuivre afin de favoriser au mieux l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de leurs établissements.

### **Une certaine précarité renforcée par des phénomènes d'isolement**

La Communauté de Communes s'inscrit sur un territoire étendu et vaste et pas toujours bien desservi par les transports en commun. De fait, certains habitants peuvent se retrouver isolés et loin des lieux d'informations ou d'orientation en cas de besoin.

Plus particulièrement, on note que les monoparents représentent une part importante de la population « fragile », voire précaire du territoire. 37,5% des familles mono-parent avec un ou des enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de bas revenus ou juste au-dessus grâce aux prestations CAF. 80% des mono-parents du territoire sont en situation de bas revenus ou de fragilité.

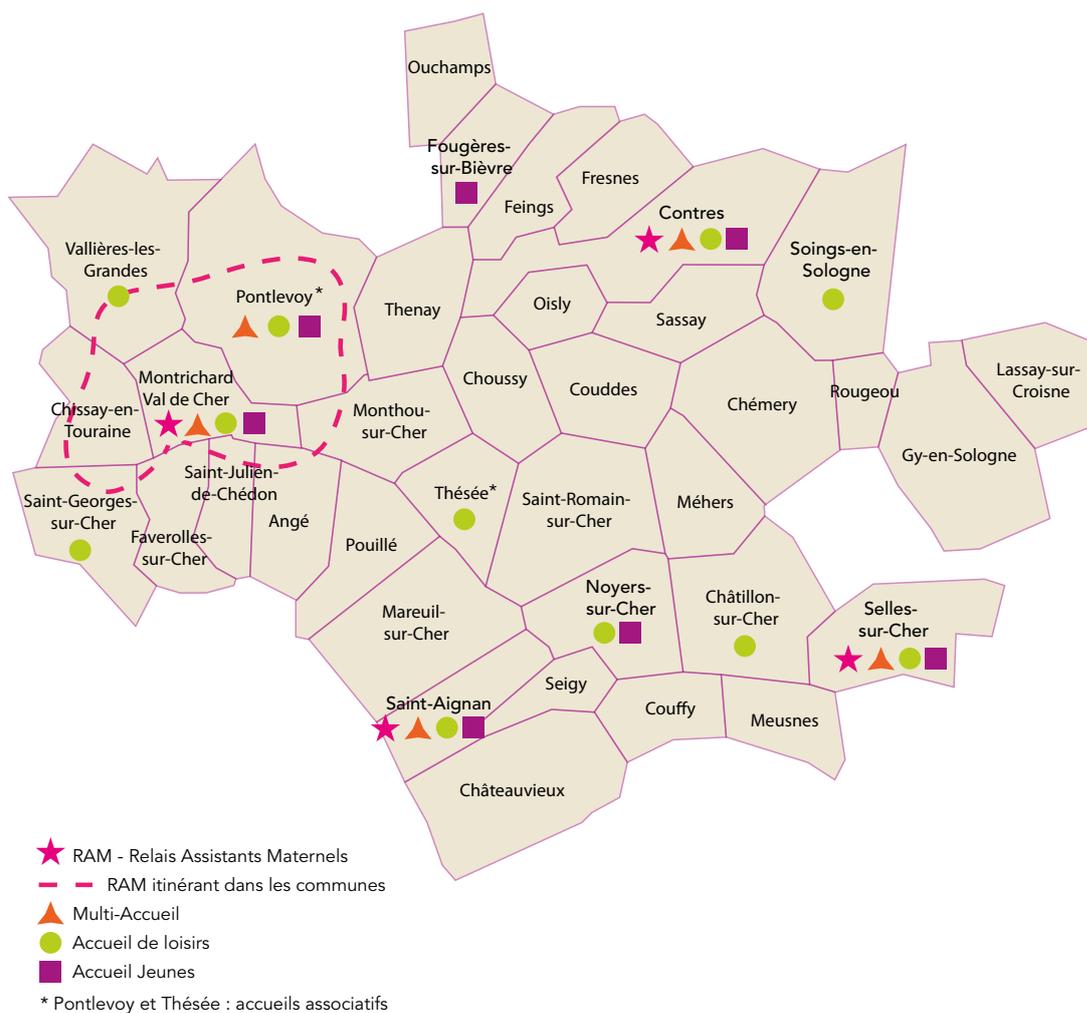
Dans ce domaine, il apparaît donc utile de soutenir les actions menées qui luttent contre l'isolement, même si celles-ci sont parfois difficiles à mettre en œuvre. Certaines peuvent viser une intégration par certaines activités sociales, culturelles, sportives, ou répondre à des problématiques spécifiques (difficultés parentales, familiales, financières) afin d'éviter aux personnes de rester seules face à leurs difficultés.

L'accès aux droits pour l'ensemble des personnes en situation de précarité doit pouvoir être au centre des préoccupations.

La mobilité et le logement sont les deux thématiques centrales pour les jeunes et jeunes adultes du territoire (qu'ils soient salariés, intérimaires, ou en formation scolaire ou professionnelle). Il manque des logements type 1 et 2, afin de favoriser l'installation des jeunes le temps de leur formation ou de leur mission. Cumulée à la difficile mobilité, la question du logement devient un véritable frein à l'attractivité du territoire concernant ces jeunes adultes.

### **Des risques liés aux réseaux sociaux chez les jeunes qui interpellent**

Les principaux risques relevés par les acteurs rencontrés concernent assez peu le temps passé par les jeunes devant les écrans, ou les questions de dépendance aux jeux vidéo. En revanche sont pointés les dangers potentiels des réseaux sociaux, des images qu'elles font circuler, dont les traces persistent dans le temps, mais aussi des possibles situations de harcèlement et un grand nombre de problématiques adolescentes qui ont aussi une existence sur ces supports. Les adultes, qu'ils s'agissent de leurs parents, ou de la plupart des professionnels, n'ont pas le même niveau de maîtrise des outils techniques, ce qui les empêche de comprendre où se situent les dangers et d'empêcher les dérives. La prévention passe, pour les adultes, par une information adaptée sur les usages mais surtout les moyens de maintenir la communication avec leurs enfants.



Lors des différentes réunions, les acteurs du territoire ont émis plusieurs constats :

**« Le fait d'être passé en communauté de communes a permis de remanier les tarifs etc. On a quand même ouvert à une population qu'on ne voyait pas, que moi je ne voyais pas en dehors de mes interventions dans les quartiers que l'on faisait à l'époque. »**

**« Il y a quand même une structuration petite enfance, avec un multi-accueil qui va être construit à Montrichard, un nouvel équipement puisqu'il existe déjà mais va être agrandi... Des accueils de loisirs qui sont vraiment avec un maillage du territoire, en accueil de loisir et en accueil jeune quand même assez riche, des centres aquatiques... »**

## ↳ Etat de santé et maladies chroniques

L'analyse de la mortalité de la Communauté de communes révèle entre 2006 et 2014, des taux de mortalité générale et prématurée comparables à ceux du département, de la région et de la France. En effet, avec 615 décès en moyenne par an, le territoire enregistre 798,4 décès pour 100 000 habitants, soit un taux comparable à celui du Loir-et-Cher (780), de la région (783,7) et du territoire national (782,6). Les grandes causes de décès sur la Communauté de communes Val de Cher Controis sont similaires à celles des ter-

ritoires de référence avec tous sexes confondus, principalement des maladies cardiovasculaires et des cancers, à part égales. Le diabète est plus prégnant sur ce territoire et représente la troisième cause de mortalité.

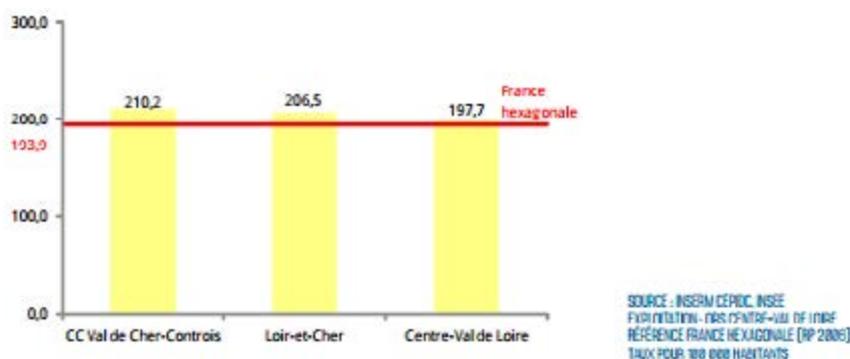
### GRANDES CAUSES DE DÉCÈS 2006-2014

Hommes	Nombre de décès moyen par an dans la CC Val de Cher-Controis	Part dans l'ensemble des décès (%)			
		CC Val de Cher-Controis	Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Cancers</b>	<b>100</b>	<b>32,3</b>	<b>32,8</b>	<b>33,0</b>	<b>32,7</b>
- Cancer du côlon rectum	12	4,0	3,4	3,5	3,3
- Cancer de la trachée, des bronches et du poumon	22	7,1	7,3	7,6	8,2
- Cancer de la prostate	13	4,1	4,4	3,9	3,2
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	<b>77</b>	<b>24,9</b>	<b>23,8</b>	<b>24,6</b>	<b>24,2</b>
- Cardiopathies ischémiques	23	7,4	7,1	7,6	7,5
- Maladies cérébrovasculaires	18	5,7	5,2	5,0	4,9
<b>Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements</b>	<b>23</b>	<b>7,3</b>	<b>8,2</b>	<b>8,1</b>	<b>8,0</b>
- Suicides	8	2,6	3,2	3,0	2,7
- Accidents de la circulation	nd	1,3	1,3	1,2	1,0
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>	<b>18</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>6,5</b>
<b>Diabète</b>	<b>23</b>	<b>7,6</b>	<b>6,4</b>	<b>6,6</b>	<b>6,2</b>
<b>Toutes causes prématurées</b>	<b>59</b>	<b>19,2</b>	<b>22,8</b>	<b>24,1</b>	<b>26,3</b>
<b>Toutes causes</b>	<b>309</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Femmes	Nombre de décès moyen par an dans la CC Val de Cher-Controis	Part dans l'ensemble des décès (%)			
		CC Val de Cher-Controis	Loir et Cher	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Cancers</b>	<b>67</b>	<b>21,9</b>	<b>22,4</b>	<b>23,7</b>	<b>23,9</b>
- Cancer du côlon-rectum	10	3,3	3,0	3,1	3,0
- Cancer de la trachée, des bronches et du poumon	7	2,4	2,2	2,7	2,8
- Cancer du sein	13	4,4	4,6	4,5	4,4
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	<b>90</b>	<b>29,5</b>	<b>28,7</b>	<b>29,0</b>	<b>28,8</b>
- Cardiopathies ischémiques	20	6,4	6,0	6,0	5,8
- Maladies cérébrovasculaires	26	8,6	7,5	7,2	7,0
<b>Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements</b>	<b>15</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,5</b>
- Suicides	nd	0,7	1,0	1,0	1,0
- Accidents de la circulation	nd	0,6	0,5	0,4	0,3
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>	<b>17</b>	<b>5,6</b>	<b>5,4</b>	<b>5,6</b>	<b>6,1</b>
<b>Diabète</b>	<b>22</b>	<b>7,1</b>	<b>6,2</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>
<b>Toutes causes prématurées</b>	<b>28</b>	<b>9,3</b>	<b>11,4</b>	<b>12,0</b>	<b>13,0</b>
<b>Toutes causes</b>	<b>306</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

SOURCE : INSERM CÉPIC  
EXPLOITATION CRIC CENTRE-VAL DE LOIRE  
ND : NON DISPONIBLE EN RAISON D'EFFECTIFS INFÉRIEURS À 5

La mortalité prématurée (210,2 décès prématurés pour 100 000 habitants), est comparable à celle du département et de la région mais supérieure statistiquement à celle de la France métropolitaine (193,9).

Taux comparatif de mortalité prématurée (2006-2014)



Les professionnels ont soulevé quelques constats et inquiétudes :

**« Nous on est dans des états généraux du diabète où on dit, le diabète se porte bien, les diabétiques beaucoup moins bien [...]. L'année dernière sur le département, et il y a eu 56 amputations, de l'orteil du pied ou de la jambe. »**

**« La prévention est quand même la priorité nationale, mais elle n'est pas financée pour autant, et les financements restent non pérennes. »**

#### ↳ Santé et environnement

Il est à noter que la commune de Contres distribue une eau dépassant la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L pour les pesticides, avec la présence d'une nouvelle molécule recherchée depuis janvier 2018 (ESA Métolachlore). La collectivité travaille notamment sur la recherche d'une nouvelle ressource et la mise en place d'un bassin d'alimentation de captages (BAC) comprenant un programme d'actions permettant de reconquérir la qualité de l'eau à long terme.

Il en est de même pour la commune de Vallières-les-Grandes, avec la présence d'ESA Métolachlore en concentration supérieure à la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L pour les pesticides. Une étude patrimoniale est en cours pour déterminer la solution la plus adaptée pour cette petite unité de distribution (nouvelle ressource, interconnexion ou traitement).

Le syndicat AEP de Soings-en-Sologne – Rougeau dispose déjà d'un plan d'actions pour le bassin d'alimentation de son captage d'eau potable des « Grands Sapins » à Soings-en-Sologne, qui présente des teneurs importantes en

nitrate. A noter que l'eau distribuée fait l'objet d'un traitement par mélange pour satisfaire à la limite de qualité fixée à 50 mg/L.

Enfin l'eau distribuée sur la commune Pontlevoy fait l'objet d'un traitement par mélange permettant de diminuer la teneur importante en pesticides provenant de son captage AEP.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet, à partir du foncier Filocom (fichier des logements par communes), de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun et de caractériser les situations d'habitat indigne. En 2015, on dénombre en région Centre-Val de Loire, 48 483 PPPI, dont 5447 dans le Loir-et-Cher.

Dans la Communauté de communes Val de Cher Controis, parmi les 20 205 parcs privés enregistrés sur le territoire au cours de la même année, 1178 sont potentiellement indignes, ce qui représente 5,8% des parcs privés contre 4,1% dans le Loir-et-Cher et 5% dans la région.



## ↳ Santé de la mère et de l'enfant

On compte au cours de la période 2014-2016, 429 naissances sur le territoire Val de Cher Controis. Cela correspond à un taux de fécondité de 4,9 naissances pour 100 femmes de 15 à 49 ans contre 5,1 dans le département, 5,2 en région Centre-Val de Loire et 5,7 en France métropolitaine.

### TAUX DE FÉCONDITÉ MOYEN (2014-2016)

	Nombre moyen de naissances fémininiées	Taux de fécondité moyen (nombre de naissances pour 100 femmes de 15-49 ans)
CC Val de Cher Controis	429	4,9
Loir-et-Cher	3 351	5,1
Centre-Val de Loire	28 003	5,2
France Hexagonale	789 767	5,6

SOURCES : INSEE (RP 2014, 2015 ET 2016) ÉTAT CIVIL  
EXPLOITATION : ORS CENTRE-VAL DE LOIRE

Parmi les naissances enregistrées au cours de la période 2012-2015, 38,4% des naissances de mères domiciliées dans la CC Val de Cher Controis ont eu lieu au centre hospitalier de Blois, 21,7% se sont déroulées à la clinique de Blois et 16,7%

au centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay. On recense 22% de naissance ayant eu lieu en dehors du département du domicile.

En 2017, on comptabilise dans le département du Loir-et-Cher, 91 sages-femmes dont 17 exerçant en libéral, 6 en activité mixte et 68 en activité salariée. Sur le territoire d'étude, 2 sages-femmes sont recensées, exerçant toutes les deux en activité libérale.

Dans la communauté de communes, la densité des sages-femmes libérales est de 23,1 pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, densité inférieure à celle du département avec 26,1 pour 100 000, de la région avec 26 pour 100 000 et de la France Hexagonale avec 29,6 pour 100 000.

Sur le territoire communautaire on ne compte aucun médecin gynécologue. Toutefois, le département du Loir-et-Cher compte au total 25 gynécologues dont 10 médicaux et 15 obstétriciens. La densité des gynécologues libéraux du Loir-et-Cher est de 18,4 médecins pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, soit une densité proche de celle du Centre-Val de Loire mais inférieure à celle du territoire national (24,6 gynécologues libéraux pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans).

La parole a été donnée aux professionnels et aux élus :

**« Pour avoir eu 2 enfants avec un grand écart je trouve que pour le deuxième j'ai été beaucoup moins bien suivie, par manque de places au niveau des structures, je n'ai pas eu de cours de préparation à l'accouchement par exemple, parce qu'il n'y avait plus de place, il n'y avait pas de créneaux, les échographies, c'était une catastrophe pour avoir des rendez-vous, il fallait aller à 21h le soir sur Blois... c'est pas des heures... »**

**« Vous savez pour certaines adolescentes en difficultés familiales et/ou sociales, la question de la contraception est encore taboue et du coup problématique »**

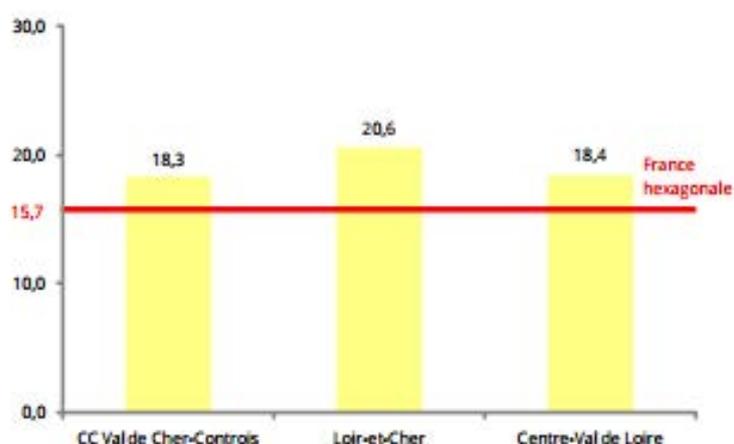
## ↳ Santé mentale

La mortalité par suicide concerne davantage les hommes que les femmes sur le territoire communautaire, comme sur les territoires de référence. Ainsi, dans la Communauté de communes Val de Cher Controis, 79,1% sont des hommes et 20,1% sont des femmes.

Sur le territoire communautaire, 6,6% des décès dus au suicide concernent des jeunes âgés de moins de 30 ans, les personnes âgées de 30 à

64 ans représentent 46,2% de la mortalité par suicide. Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent, pour leur part, 33% des décès par suicide.

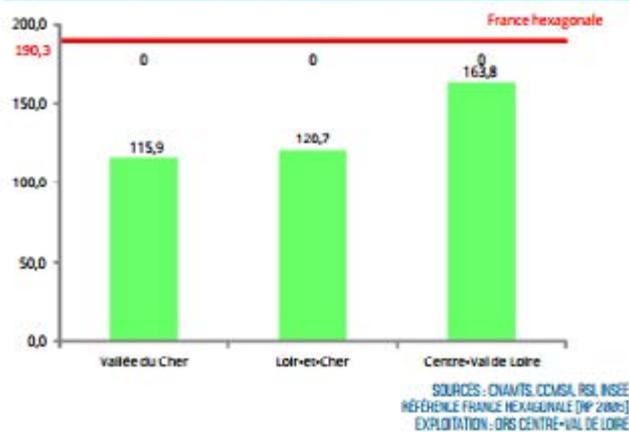
### TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ PAR SUICIDE EN 2006-2014



SOURCES : INSERM CÉPIDC, INSEE  
EXPLOITATION : DRS CENTRE-VAL DE LOIRE  
POPULATION DE RÉFÉRENCE : FRANCE HEXAGONALE (RP 2006)  
TAUX POUR 100 000 HABITANTS

Au sein de la Communauté de communes, le taux d'admission en affection longue durée pour affections psychiatriques est de 115,9 pour 100 000 habitants entre 2006 et 2014. Sur le territoire, ce taux est de 112,1 pour 100 000 pour les hommes et de 117,9 pour 100 000 pour les femmes. Ce taux est comparable à celui du département (120,7) mais significativement inférieur à celui de la région (163,8) et de la France hexagonale (190,3).

## TAUX COMPARATIF D'ADMISSIONS EN ALD POUR AFFECTIONS PSYCHIATRIQUES (2006-2014)



La Communauté de communes ne dispose pas de place d'hospitalisation en psychiatrie sur son territoire, mais peut bénéficier de l'offre en psychiatrie du département du Loir-et-Cher.

Les professionnels ont soulevés quelques difficultés et besoins :

**« Les patients nous le disent en premier, effectivement les patients qui sont suivis auprès d'un médecin psychiatre, constatent qu'ils n'ont pas ce temps de parole, et que c'est là où la prise en charge complémentaire, et pluridisciplinaire est riche. »**

**« Notre secteur (...) est depuis une quinzaine d'années un service en souffrance tel que, on avait des services hein, on avait des permanences à Montrichard jusqu'il n'y a pas si longtemps, mais ça a disparu, donc c'est tout d'un coup le désert, et y a plus que le fonctionnement par à coup d'urgence. »**

### ↳ Comportements et conduites à risque

Selon Santé publique France, la région Centre-Val de Loire se situe dans la moyenne nationale quant au nombre de consommation d'alcool et de tabac : 29% des 15-75ans déclaraient fumer en région Centre-Val de Loire en 2010, contre 29,1% pour la France.

Entre 2006 et 2014, 3657 décès dû à la consommation de tabac sont recensés dans la région, soit 15% de l'ensemble des décès (19 % chez les hommes et 10,6% chez les femmes). Au sein de la Communauté de communes ce sont 93 décès en moyenne par an.

Au cours de cette même période, on compte en moyenne 21 décès par an suite à une consommation excessive d'alcool.

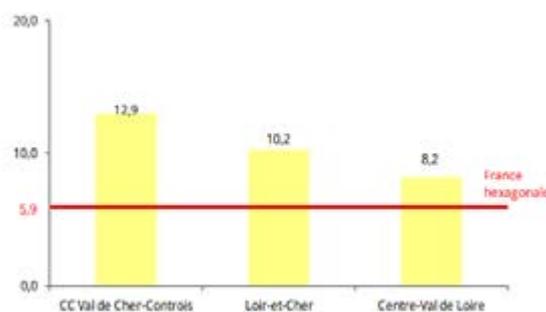
## TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ PAR PATHOLOGIES IMPUTABLES AU TABAC (2006-2014)



La région Centre-Val de Loire occupe le 3ème rang des nouvelles régions françaises (métropolitaines) présentant les plus mauvais indicateurs en matière de mortalité par accidents de la circulation derrière la Corse et l'Occitanie. Entre 2006 et 2014, le taux comparatif de mortalité lié aux accidents de la circulation est de 12,9 décès pour 100 000 habitants dans la Communauté de communes Val de Cher Controis. Ce taux est comparable au taux départemental (10,2/100 000) mais significativement supérieur au niveau régional (8,2/100 000) et national (5,9/100 000).

Lors des réunions publiques, la parole a été donnée aux professionnels et aux élus :

### TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ PAR ACCIDENTS DE LA CIRCULATION (2006-2014)



SOURCES : INSERM CÉPIC, INSEE  
EXPLOITATION ORS CENTRE-VAL DE LOIRE  
RÉFÉRENCE FRANCE HEXAGONALE (NP 2006)  
TAUX POUR 100 000 HABITANTS

**« On constate qu'on est de plus en plus obligé dans nos communes de mettre des obstacles physiques pour obliger les gens à rouler lentement, les système de peinture ça suffit plus... »**

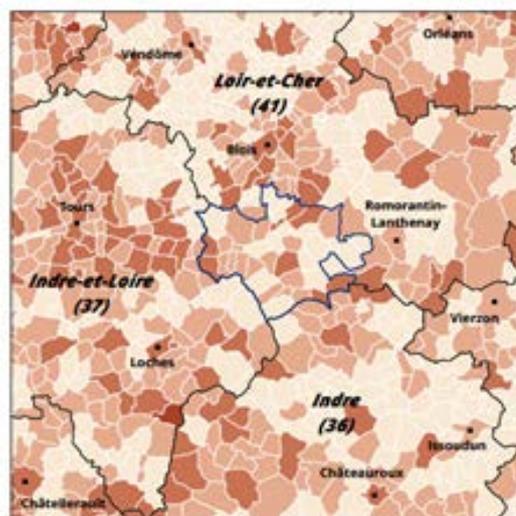
#### ↳ Offres et recours aux soins

En comptabilisant les médecins généralistes exerçant une activité libérale, salariée ou mixte, on dénombre sur le territoire 45 médecins généralistes, soit une densité de 98,8 généralistes pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure à ce qu'on observe au niveau du département (121,7), de la région (124,3) et de l'Hexagone (154,9).

Le vieillissement des médecins en activité sur la région Centre-Val de Loire est également observé dans la Communauté de communes Val de Cher Controis. En effet sur le territoire d'étude, 60,1% des médecins généralistes libéraux ont plus de 55 ans. Ces professionnels sont susceptibles de partir prochainement à la retraite, sans que leur renouvellement ne soit pour l'instant garanti.

12 médecins spécialistes sont installés dans le Val de Cher Controis, soit une densité, tout mode d'exercice confondu, de 25 pour 100 000 habitants. Cette densité est bien inférieure à ce qu'on observe au niveau du département (119,9), de la région (140,5) et de l'Hexagone (186,9). Toutefois la présence de nombreux spécialistes à Tours et Blois permet aux habitants de disposer d'une prise en charge, malgré des délais de rendez-vous longs.

### APL AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX



Accessibilité potentielle localisée (APL) en 2013

Médecins généralistes libéraux (en ETP pour 100 000 habitants)



APL France entière : 69 / 100 000

CC Val de Cher + Controis

Sources : Dires (SNIRAM, CUSMT), Insee AP  
Exploitation ORS Centre-Val de Loire

## C. Les groupes de travail thématiques

Tout comme la phase de diagnostic, l'élaboration du plan d'actions est le fruit d'un travail collectif d'élus et de partenaires.

Les besoins repérés dans le diagnostic ont permis de dégager 4 axes stratégiques qui viennent structurer le plan d'actions :

- Accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants
- Renforcer la prévention et promotion de la santé
- Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes
- Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaires

Ainsi, ce sont 4 groupes de travail thématiques qui ont été mis en place, 1 pour chacun des axes stratégiques, afin de construire le programme d'actions de la Convention santé et famille.

Le Comité de pilotage a choisi de constituer de cette manière les groupes de travail afin de rassembler des professionnels de différents horizons dans le but de développer un regard pluridisciplinaire et transversal sur les actions à mettre en place. Les groupes de travail se sont réunis du 3 avril au 5 juin 2019.

# III. LA CONVENTION SANTÉ ET FAMILLE

## Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Etat, représenté, par la Sous-Préfète de Romorantin, Catherine FOURCHEROT,
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, représentée par son délégué départemental, Eric VAN WASSENHOVE,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, représentée par sa directrice, Elodie HEMERY BRICOUT,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher, représentée par sa présidente, Véronique GIRARD.
- La Communauté de communes Val de Cher Controis, représentée par son Président, Jean-Luc BRAULT.

## Article 2 : Périmètre géographique de la Convention

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre de la Convention santé et famille est le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis.

Les limites géographiques de la Convention n'excluent pas la possibilité d'interactions avec les démarches des territoires limitrophes.

## Article 3 : Partenaires

La Convention santé et famille a pour vocation d'être un dispositif partenarial. Depuis les réunions thématiques de mai à septembre 2018, la dynamique partenariale autour de la Convention santé et famille n'a cessé de croître. Ces partenaires comprennent à la fois les membres du COPIL et les membres des groupes de travail.

Nous retrouvons ainsi des professionnels libéraux, des professionnels du domaine du social,

médico-social, de la prévention, du domaine associatif, des élus...

Les partenaires non signataires peuvent contribuer au financement des projets de la Convention santé et famille et/ou être promoteur des actions du présent contrat. Par avenant, ils pourront également intégrer la Convention santé et famille.

## Article 4 : Objet du contrat

Le présent contrat vise à définir le projet stratégique du territoire Val de Cher Controis en termes de santé et de famille ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Cette Convention tripartite consiste à décliner, au plus près des besoins des communes et de ses

habitants, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF, l'ARS et la CCVCC.

Elle a pour vocation de renforcer les politiques territoriales, les partenariats entre acteurs, en structurant la dynamique du projet de territoire.

## Article 5 : Engagement des signataires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente Convention.

L'Etat s'engage à :

- Solliciter les personnes ressources expertes

L'Agence Régionale de Santé s'engage à :

- Poursuivre le co-financement du poste de chargée de mission santé et famille sur toute la durée de la convention santé et famille
- Consacrer un appui méthodologique avec les personnes référentes de l'ARS – Délégation Loir-et-Cher, qui pourra solliciter les personnes ressources expertes sur certains domaines spécifiques
- Mobiliser, le cas échéant, à titre prioritaire, les moyens financiers nécessaires pour soutenir les actions inscrites dans la convention dans le cadre de dispositifs de demande de financement existants
- Mobiliser les moyens nécessaires au financement de l'évaluation de la convention santé et famille

La Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher s'engage à :

- Poursuivre l'accompagnement du poste de chargée de mission santé et famille sur toute la durée de la convention santé et famille
- Consacrer un appui méthodologique avec les personnes référentes de la CAF de Loir-et-Cher, qui pourront solliciter les personnes ressources expertes sur certains domaines spécifiques
- Accompagner la mise en œuvre des actions inscrites dans la convention
- Accompagner l'évaluation de la convention santé et famille

La Communauté de communes Val de Cher Controis s'engage à :

- Poursuivre l'accompagnement de la chargée de mission santé et famille sur toute la durée de la convention santé et famille
- Coordonner la mise en œuvre des différentes actions présentes dans la convention santé et famille
- Evaluer la pertinence des résultats obtenus

## Article 6 : Durée du contrat

La Convention est valable pour une durée de quatre années, à compter de sa signature.

## Article 7 : Révision du contrat

La présente convention pourra toutefois être révisée et complétée par les parties signataires au cours de ces trois années.

Dans le cadre d'une modification du programme d'actions de la convention santé et famille, la décision et la validation reviendra au comité de pilotage. Les révisions pourront porter sur :

- l'intégration de nouveaux porteurs de projets à la Convention
- l'élargissement du programme d'actions grâce à l'ajout de fiches actions
- l'évolution des axes stratégiques

- l'ajustement de fiches actions annexées à la Convention

## Article 8 : Gouvernance et évaluation du contrat

### ↳ Comité de Pilotage

Cette instance de décision est présidée par le vice-président en charge de la politique santé de la Communauté de communes Val de Cher Controis.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider le diagnostic et le plan d'actions
- Suivre l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation de la convention santé et famille
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires
- Faciliter la recherche de financement dans le cadre de la mise en œuvre des actions

Sa composition est la suivante :

- Vice-Président en charge de la Politique Santé de la Communauté de communes Val de Cher Controis
- Vice-Président en charge de la Politique Enfance-jeunesse et actions solidaires et sociales de la Communauté de la communes Val de Cher Controis
- Le Directeur du service enfance-jeunesse de la Communauté de communes Val de Cher Controis ou son représentant
- La Chargée de mission santé et famille de la Communauté de communes Val de Cher Controis

- Le Délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Centre Val-de-Loire ou son représentant
- La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher ou un de ses représentants
- Un membre du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher
- Les Conseillers techniques d'action sociale référents de la Convention santé et famille

Le suivi est élaboré à toutes les étapes de la mise en œuvre de la convention santé et famille en concertation avec la chargée de mission et les porteurs des actions.

L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la présente convention sera effectuée à travers la valorisation de certains indicateurs de suivi et de résultats.

Les partenaires, en tant que membres du comité de pilotage et/ou porteurs d'action, veilleront à fournir à la chargée de mission les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions inscrites dans la Convention.

Le suivi des travaux engagés, dans le cadre de la convention santé et famille pourra donner lieu à un plan de communication adapté.

Une évaluation de la convention santé et famille sera réalisée à mi-parcours et six mois avant terme de la fin de la convention.

## Signatures des co-contractants

A Contres – Commune du Controis-en-Sologne, le 9 octobre 2019

Pour le Préfet,  
La sous-préfète de l'arrondissement  
de Romorantin-Lanthenay



**Catherine FOUCHEROT**

Le Président de la Communauté de  
Communes Val de Cher Controis



**Jean-Luc BRAULT**

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire,

Le Délégué Départemental  
de Loir-et-Cher



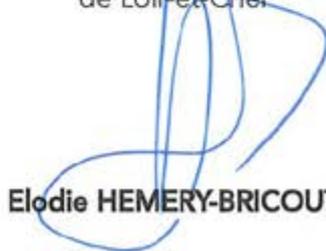
**Eric VAN WASSENHOVE**

La Présidente de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
de Loir-et-Cher



**Véronique GIRARD**

La Directrice de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
de Loir-et-Cher



**Elodie HEMERY-BRICOUT**

# IV. PROGRAMME D' ACTIONS

## Axe 1 : Accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants

- ↳ **Action 1-1** : Soutenir une dynamique territoriale en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé
- ↳ **Action 1-2** : Favoriser et accompagner l'émergence de nouveaux projets de santé locaux à travers les modes d'exercices regroupés

## Axe 2 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé

- ↳ **Action 2-1** : Améliorer la visibilité des différentes missions des acteurs de la santé, du médico-social et du social auprès des professionnels locaux, des habitants et des élus
- ↳ **Action 2-2** : Déploiement d'actions en faveur des jeunes ayant des conduites addictives (alcool, tabac, cannabis, jeux vidéo ...)
- ↳ **Action 2-3** : Décliner les initiatives nationales, régionales et départementales en matière de prévention et promotion de la santé

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

- ↳ **Action 3-1** : Développer des initiatives favorisant le bien vieillir des personnes âgées
- ↳ **Action 3-2** : Favoriser le développement d'actions concernant l'aide aux aidants
- ↳ **Action 3-3** : Favoriser les interactions entre les usagers des structures médico-sociales et l'extérieur
- ↳ **Action 3-4** : Accès aux services des personnes en situation de handicap
- ↳ **Action 3-5** : Valoriser et poursuivre les actions mises en œuvre par la Communauté de communes en faveur du logement
- ↳ **Action 3-6** : Développer les outils et les actions en faveur de la mobilité sur le territoire communautaire
- ↳ **Action 3-7** : Valoriser et poursuivre les actions mises en œuvre par la Communauté de communes pour la lutte contre l'isolement

## Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaires

- ↳ **Action 4-1** : Veiller au maintien et à la santé financière des structures d'accueil du jeune enfant
- ↳ **Action 4-2** : Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité sur le territoire communautaire
- ↳ **Action 4-3** : Promeneurs du net
- ↳ **Action 4-4** : Maintenir l'accompagnement des jeunes dans la démarche de projet existant ou à créer
- ↳ **Action 4-5** : BAFA territoire

# Axe 1 : Accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants

Fiche action n°1-1 : Soutenir une dynamique territoriale en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteur du projet	La Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental du Loir-et-Cher</li> <li>• Les maires des communes membres de l'EPCI</li> <li>• Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire</li> <li>• Faculté de médecine de l'Université de Tours</li> <li>• CPAM du Loir-et-Cher</li> <li>• Conseil de l'Ordre des médecins</li> <li>• Professionnels de santé libéraux et hospitaliers exerçant sur le territoire communautaire</li> <li>• Centres hospitaliers de : Montrichard Val-de Cher, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher et Blois</li> <li>• MSP communautaires</li> </ul>
Objectif général	Mobiliser les acteurs locaux pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé et promouvoir l'exercice en milieu rural
Description de l'action	<p>La Communauté de communes a créé un dispositif d'accompagnement financier pour tous les étudiants en médecine français ou francophones scolarisés dans une université française ou d'un autre pays de l'Union Européenne.</p> <p>Cet accompagnement financier est composé de deux aides. De la 3ème à la 6ème année d'études en médecine, les étudiants signant un contrat d'engagement avec la Communauté perçoivent une aide financière globale de 26 000 €.</p> <p>Sur la base du projet professionnel présenté par l'étudiant, la Communauté pourra également l'accompagner pendant sa période d'internat (spécialité), en accordant une aide de 20 000 € répartie annuellement selon la durée de la spécialité, et ce, quel que soit le nombre d'années de la spécialité (de 3 à 5 ans généralement).</p> <p>L'étudiant qui aura bénéficié d'une des deux aides s'engage en contrepartie à exercer pendant 5 ans minimum sur le territoire communautaire ou 10 ans s'il a bénéficié du cumul des deux aides.</p> <p>De plus, la Communauté de communes favorise également l'accueil de stagiaires dans les structures médicales du territoire communautaire.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer le dispositif d'accompagnement des futurs professionnels de santé du territoire Val de Cher Controis</li> <li>➤ Favoriser l'accueil de stagiaires sur le territoire Communautaire</li> <li>➤ Sensibiliser les professionnels de santé locaux à la maîtrise de stage</li> <li>➤ Accompagner les futurs professionnels intéressés dans les démarches d'installation à travers une politique d'accueil des nouveaux arrivants</li> <li>➤ Développer la promotion du territoire afin d'attirer les professionnels de santé</li> </ul>

Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnels de santé exerçant sur le territoire communautaire</li> <li>• Les étudiants des filières médicales de l'Université de Tours</li> <li>• Les habitants du territoire Val de Cher Controis</li> <li>• Les maires des communes membres de l'EPCI</li> </ul>
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étudiants/élèves rencontrés</li> <li>• Nombre d'étudiants/élèves ayant contractualisés avec l'EPCI</li> <li>• Nombre de nouveaux professionnels prêt à accueillir un stagiaire ou un interne</li> <li>• Nombre de nouveaux professionnels installés sur le territoire</li> </ul> <p>Sentiments des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des acteurs locaux</li> <li>• des habitants du territoire</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
Sources de financement potentielles	<p>En fonction des politiques publiques de chacun des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental du Loir-et-Cher</li> <li>• Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• CPAM du Loir-et-Cher</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> </ul>
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maillage de MSP sur le territoire communautaire</li> <li>• Dynamique locale importante mise en place notamment avec le dispositif d'accompagnement financier communautaire</li> </ul>
Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible disponibilité des professionnels en dehors de leur temps de travail</li> <li>• Perception du territoire par les acteurs extérieurs</li> <li>• Risque de concurrence entre les différents territoires</li> </ul>

# Axe 1 : Accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants

Fiche action n°1-2 : Favoriser et accompagner l'émergence de nouveaux projets de santé locaux à travers des modes d'exercices regroupés

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
<b>Porteurs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• La Fédération nationale des URPS Centre Val-de-Loire</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Centre-Val de Loire</li> <li>• Conseil départemental du Loir-et-Cher</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• Professionnels de santé libéraux et hospitaliers exerçant sur le territoire communautaire</li> <li>• CPAM de Loir-et-Cher</li> <li>• URPS Centre-Val de Loire</li> <li>• Les CPTS : Asclépios, Sud Loir-et-Cher et du Blaisois</li> <li>• Les maires des communes membres de l'EPCI</li> </ul>
<b>Objectif général</b>	Accompagner l'innovation en santé sur le territoire communautaire afin d'améliorer l'accès aux soins de proximité
<b>Description de l'action</b>	<p>La Communauté de communes souhaite poursuivre et développer son accompagnement en matière d'innovation en santé à travers les trois dispositifs suivants :</p> <p style="margin-left: 20px;">↘ <b>MSP</b></p> <p>Dans le cadre de ses statuts la Communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudie et coordonne des actions de nature à conforter le maillage des professionnels de santé sur le territoire ;</li> <li>• Crée, aménage, entretien et gère les MSP sur le territoire communautaire.</li> </ul> <p>Sont d'intérêt communautaire les MSP de Contres et de Noyers-sur-Cher répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la désertification médicale</li> <li>• Maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté de communes</li> <li>• Cohérence avec les structures existantes à l'échelle du territoire</li> <li>• Validation par l'ARS Centre-Val de Loire</li> </ul> <p style="margin-left: 20px;">↘ <b>CPTS</b></p> <p>Accompagner les projets et actions des différentes CPTS présentes sur le territoire communautaire – la Convention santé et famille s'inscrit comme un partenaire privilégié des actions CPTS, en lien avec la coordination régionale de l'URPS pour la mise en place des projets CPTS.</p> <p>Trois CPTS sont présentes sur le territoire communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Asclépios</li> <li>• Blaisois</li> <li>• Sud Loir-et-Cher</li> </ul>

	<p>↘ <b>PAIS</b></p> <p>Le dispositif PAIS s'attache au-delà des nouveaux modes de rémunération, à mettre en œuvre d'autres organisations pour la médecine libérale de proximité.</p> <p>Cette réorganisation de la médecine de proximité a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la désespérance médicale</li> <li>• Améliorer l'organisation des soins médicaux de proximité</li> <li>• Favoriser l'accès aux soins</li> <li>• Améliorer les conditions de travail des médecins appliquant le dispositif et attirer de nouveaux professionnels</li> <li>• Libérer du temps médical pour l'éducation ; la prévention et la formation</li> <li>• Mieux prendre en charge les soins imprévus en journée pour éviter qu'ils ne débordent sur la permanence des soins de début de nuit ou vers l'hôpital</li> </ul> <p>Une formation des secrétaires au filtrage et aux procédures administratives est assurée et les frais qui y sont liés sont financés dans le cadre du projet. Cette formation est organisée par les pilotes du projet PAIS.</p> <p>L'organisation PAIS s'attache à un territoire. Le périmètre de ce territoire est défini par les instances de l'association « PAIS Loir-et-Cher ». A l'échelle de ce territoire, les médecins adhérant au dispositif organisent un tour de rôle quotidien destiné à la prise en charge des demandes de soins imprévus (sans rendez-vous).</p> <p>Les médecins adhérents à PAIS peuvent participer à des actions de prévention et d'éducation collective ou les animer.</p>
<p><b>Objectifs spécifiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Lutter contre l'isolement des professionnels de santé</li> <li>↘ Accompagner les professionnels dans leurs réflexions autour de nouveaux projets</li> <li>↘ Améliorer les conditions de travail des médecins et attirer de nouveaux professionnels</li> <li>↘ Maintenir une offre de soins permanente</li> <li>↘ Renforcer et promouvoir les outils et dispositifs de coordination innovants (ex : MSP, télémédecine, dispositifs ASALEE, PRADO ...)</li> <li>↘ Améliorer l'organisation des soins médicaux de proximité pour permettre la prise en charge des soins non programmés</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2019-2023</p>
<p><b>Public cible</b></p>	<p>Les professionnels de santé exerçant sur le territoire communautaire</p>
<p><b>Zone géographique cible</b></p>	<p>Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis</p>

<b>Evaluation (indicateurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels adhérents à des projets de regroupements</li> <li>• Nombre de projets de santé en cours d'élaboration</li> <li>• Nombre de réunions de concertation entre les professionnels de santé</li> <li>• Nombre d'actions de prévention collective réalisées</li> <li>• Nombre de personnels formés et participants au dispositif Pais</li> <li>• Satisfaction de la population et des professionnels de santé</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Centre-Val de Loire</li> <li>• Conseil départemental du Loir-et-Cher</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• CPAM</li> <li>• Union Européenne</li> </ul>
<b>Leviers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mobilisation des acteurs</li> <li>• Dynamique locale importante (ex : création de la MSP communale à Pontlevoy)</li> <li>• Mise en place des CPTS qui favorise le travail collectif et la mutualisation entre professionnels et répond à la même finalité que Pais</li> </ul>
<b>Freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La concurrence entre les territoires au détriment d'une coopération</li> <li>• Articulation avec les autres dispositifs du territoire</li> </ul>

## Axe 2 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Fiche action n°2-1 : Améliorer la visibilité des différentes missions des acteurs de la santé, du médico-social et du social auprès des professionnels locaux, des habitants et des élus

<input type="checkbox"/> Action existante <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteur du projet	La Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des services de santé, du médico-social et du social du territoire Val de Cher Controis</li> <li>• Les préventeurs</li> </ul>
Objectif général	Développer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et des structures ressources
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Recenser les professionnels de santé, du médico-social et du social du territoire communautaire ainsi que les établissements à proximité.</li> <li>↳ Favoriser une dynamique partenariale par l'organisation de rencontres pluridisciplinaires entre services (1 fois par semestre)</li> <li>↳ Créer et/ou s'approprier un outil de communication, à destination des professionnels et/ou de la population sur les actions de la convention et plus largement sur les actions de santé, médico-social et du social</li> <li>↳ Améliorer la visibilité d'outils à destination des professionnels recensant les ressources du territoire communautaire (ex : communiquer sur l'Outil Régional de Recherches des Acteurs et Actions en promotion de la santé du Centre-Val de Loire (ORRA), fiabiliser les données du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)...) </li> <li>↳ Alimenter et repenser les outils de communication existant de la Communauté de communes</li> <li>↳ Décloisonner les relations entre les structures d'accueils et les partenaires du territoire</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des acteurs du territoire communautaire</li> <li>• Les habitants du territoire Val de Cher Controis</li> <li>• Les maires des communes membres de l'EPCI</li> </ul>
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils mise en œuvre ou améliorés</li> <li>• Fréquence de l'alimentation des outils de communication</li> <li>• Nombre de rencontres interprofessionnelles réalisées</li> <li>• Satisfaction des acteurs de santé, du médico-social et du social sur leur interconnaissance via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</li> </ul>

Sources de financement potentielles	La Communauté de communes Val de Cher Controis
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte mobilisation des acteurs</li> <li>• Dynamique locale importante</li> </ul>
Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible disponibilité du temps de travail des professionnels de santé</li> <li>• Difficulté de repérer toutes les actions du territoire</li> <li>• Tenir un annuaire des professionnels à jour car l'évolution est constante</li> </ul>

## Axe 2 : Renforcer la prévention et promotion de la santé

Fiche action n°2-2 : Déploiement d'actions en faveur des jeunes ayant des conduites addictives (alcool, tabac, cannabis, jeux vidéos...)

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 150px;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) 41</li> <li>Association Vers un Réseau de Soins (VRS)</li> <li>Centre Hospitalier Simone Veil de Blois</li> </ul>
Partenaires mobilisables	Toutes les structures d'accueil de jeunes
Objectif général	Limiter les risques et dommages liées aux conduites addictives des jeunes
Descriptif de l'action	<p>L'objectif principal de la Consultation Jeunes Consommateurs est d'agir le plus précocement sur les premiers usages de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis, autres...) et/ou de pratiques excessives sans produits (ex : le jeu vidéo) pour éviter une évolution du comportement en addiction.</p> <p>C'est un lieu d'écoute, d'information et de soutien, où peuvent être discutées sans tabou les expériences de chacun. Ces consultations sont gratuites et anonymes.</p> <p>Portée par le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, VRS et l'ANPAA 41, elle couvre l'ensemble du département par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un travail « d'ALLER VERS » les jeunes : l'objectif est d'Aller Vers les jeunes, là où ils vivent, dans les lieux qu'ils fréquentent, au plus près de leurs premières expérimentations de produits psychoactifs, dans une mission d'intervention précoce.</li> <li>Le travail de consultations : quatre psychologues de la MDA, de l'ANPAA 41 et de VRS proposent des consultations individuelles et effectuent un travail d'évaluation, d'informations, conseils et accompagnement des jeunes et de leur entourage.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2024
Public cible	Jeunes âgés de 12 à 25 ans et leur entourage.
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis

<p>Evaluation (indicateurs)</p>	<p>Evaluation quantitative de l'aller vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lieux d'intervention</li> <li>• Nombre d'actions</li> <li>• Nombre de jeunes</li> <li>• Nombre de parents</li> <li>• Temps de face à face</li> </ul> <p>Evaluation quantitative de l'individuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes rencontrés</li> <li>• Nombre de membres de l'entourage rencontrés</li> <li>• Nombre d'entretiens</li> </ul>
<p>Sources de financement potentielles</p>	<p>ARS Centre-Val de Loire</p>
<p>Leviers</p>	<p>Professionnels formés à l'addictologie</p>
<p>Freins</p>	<p>Peu connu des partenaires</p>

## Axe 2 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Fiche action n°2-3 : Décliner les initiatives nationales, régionales et départementales en matière de prévention et promotion de la santé

<input type="checkbox"/> Action existante <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS 41)</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> </ul>
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous professionnels et structures des secteurs de prévention, sanitaire, social et médico-social</li> <li>• Les maires des communes membres de l'EPCI</li> <li>• MSP présentes sur le territoire communautaire</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
Objectif général	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Décliner au niveau local les programmes et plans nationaux ; régionaux et départementaux en fonction des besoins et ressources du territoire               <ul style="list-style-type: none"> <li>• semaine de la parentalité</li> <li>• octobre rose (campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein)</li> <li>• mars bleu (mois de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal)</li> <li>• semaine du goût</li> <li>• mois sans tabac etc.</li> </ul> </li> <li>↘ Favoriser les dynamiques partenariales locales, en lien avec les priorités de santé publique nationales, régionales et départementales</li> <li>↘ Optimiser les actions déjà en cours sur le territoire</li> <li>↘ Identifier les besoins, ressources et opportunités du territoire</li> <li>↘ Favoriser l'émergence et la mise en place d'actions locales en réseau et en lien avec les éléments du « Diagnostic Local de Santé »</li> <li>↘ Créer un calendrier santé évènementiel à adresser aux partenaires locaux chaque année</li> </ul> </li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	L'ensemble des habitants de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis

<b>Evaluation (indicateurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions mises en place ou auxquelles la Communauté de communes a participé</li> <li>• Nombre de personnes touchées</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• CPAM de Loir-et-Cher</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
<b>Leviers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines communes du territoire communautaire relaient déjà des actions de prévention (forum diabète, mois sans tabac.)</li> <li>• Dynamique locale importante</li> <li>• Les services sanitaires</li> </ul>
<b>Freins</b>	Faible disponibilité des ressources locales

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

Fiche action n°3-1 : Développer des initiatives favorisant le bien vieillir des personnes âgées

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualité Française Centre-Val de Loire</li> <li>• Communauté de communes Val de Cher Controis</li> </ul>
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EHPAD présents sur le territoire communautaire</li> <li>• MAIA Centre</li> <li>• CARSAT</li> <li>• CPAM du Loir-et-Cher</li> <li>• SAAD</li> <li>• SSIAD</li> </ul>
Objectif général	Participer à la dynamique de maintien de l'autonomie des séniors
Description	<p>Une réunion de lancement est organisée en avril-mai 2020 afin que le chargé de missions Mutualité Française Centre-Val de Loire présente le programme à un maximum de personnes, en présence des intervenants. Les séniors peuvent s'inscrire lors de cette journée ou s'inscrire plus tardivement en contactant la Mutualité Française Centre-Val de Loire.</p> <p>Chaque inscrit doit choisir de participer à au moins 1 atelier socle (alimentation, numérique, mémoire, équilibre) et à au moins 1 atelier optionnel (bien-être, podologie, vision, audition, aidants, médicaments ...).</p> <p>Les 4 ateliers socles seront mis en place, ainsi que 3 ateliers optionnels (choisis selon ce qui est le plus souhaité par les inscrits). Un atelier ne peut être mis en place que si 7 personnes y sont inscrites.</p> <p>Une séance bilan avec le chargé de mission de la Mutualité Française Centre-Val de Loire a lieu 3 mois après la fin des ateliers pour échanger avec les participants et réaliser des évaluations.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Entretien, voire améliorer les capacités physiques, sociales et psychiques</li> <li>↘ Lutter contre l'isolement souvent lié au passage à la retraite</li> <li>↘ Prévenir les risques liés à l'avancée en âge</li> <li>↘ Orienter les séniors vers des activités susceptibles de maintenir, suite au projet, un bon état de santé global</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2020-2021
Public cible	Les personnes de 60 ans et plus
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis (en 2020 l'action se déroulera à Couffy ou à Contres communes du Controis-en-Sologne)

<b>Evaluation (indicateurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Satisfaction des intervenants et des participants</li> <li>• Evaluation des connaissances et/ou des changements opérés</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence des financeurs de Loir-et-Cher via les appels à projets</li> <li>• CARSAT</li> <li>• Fonds mutualistes</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> </ul>
<b>Leviers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des partenaires locaux</li> <li>• Relais de la communication par la mairie et structures locales</li> <li>• Solutions de transport pour les participants</li> </ul>
<b>Freins</b>	<p>Mobilité des personnes âgées</p>

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

Fiche action n°3-2 : Favoriser le développement d'actions concernant l'aide aux aidants

<input type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 200px;"><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>Mutualité française Centre-Val de Loire</li> </ul>
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>ARS Centre-Val de Loire</li> <li>EHPAD « Val Fleuri » à Saint-Georges-sur-Cher (possibilité d'étendre à l'ensemble des EHPAD présents sur le territoire communautaire)</li> <li>Association GRAF 41</li> <li>Mutualité Française Centre-Val de Loire</li> <li>MAIA Centre</li> <li>CARSAT</li> <li>CPAM du Loir-et-Cher</li> <li>MDPH du Loir-et-Cher</li> <li>SAAD</li> <li>MSA</li> <li>Associations concernées par le public ciblé : France Alzheimer, Parkinson 41, SEP, ...</li> </ul>
Objectif général	Favoriser des actions en faveur des aidants familiaux
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Identifier les lieux ressources et actions existantes en faveur des aidants familiaux</li> <li>↘ Formalisation d'un outil répertoriant les actions en faveur des aidants familiaux</li> <li>↘ Développer des nouvelles offres de répit (ex : groupe de parole le week-end...)</li> <li>↘ Organiser des actions collectives ludiques</li> <li>↘ Développer des actions collectives de prévention et promotion de la santé à destination des aidants familiaux</li> <li>↘ Développer l'action « La santé des aidants parlons-en ! » sur le territoire communautaire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>une réunion de présentation</li> <li>trois ateliers : aidant et en forme (bien-être physique), aidant et serein (bien-être psychologique), aidant et pas seulement (bien-être social).</li> </ul> </li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	Les aidants
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis

<b>Evaluation (indicateurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes investies</li> <li>• Nombre de structures impliquées</li> <li>• Nombre de personnes participants aux actions</li> <li>• Satisfaction des structures et du public cible</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de Loir-et-Cher</li> <li>• Mutualité Française Centre-Val de Loire</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• Conférence des financeurs</li> </ul>
<b>Leviers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique locale importante</li> <li>• Relais de l'action par les acteurs locaux</li> <li>• Prise en charge des personnes accompagnées (accueil de jour, service d'aide à domicile) pendant les ateliers</li> <li>• Accessibilité des salles pour le temps fort et les ateliers</li> </ul>
<b>Freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de mobilité des aidants</li> <li>• Accès à l'information</li> </ul>

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

Fiche action n°3-3 : Favoriser les interactions entre les usagers (personnes âgées) des structures médico-sociales et l'extérieur

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteur du projet	La Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• EHPAD présents sur le territoire communautaire</li> <li>• MAIA Centre</li> <li>• CARSAT</li> <li>• CPAM du Loir-et-Cher</li> </ul>
Objectif général	Favoriser le lien social des personnes
Objectifs spécifiques	<p>↘ Améliorer le lien entre les EHPAD, les résidences autonomie et les services à domicile, les CCAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre aux usagers des services à domicile de participer aux activités et animations</li> <li>• partager le calendrier des animations (nombre de places, type d'animation, etc.)</li> </ul> <p>↘ Proposer des actions favorisant le lien social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir l'accès des personnes extérieures aux activités des EHPAD (favoriser le décloisonnement institution/domicile)</li> <li>• développer des actions collectives entre structures (ex : EHPAD et RAM), pour favoriser la création de liens sociaux (ex : intervention des enfants et des animatrices du RAM de Saint-Aignan au sein de l'EHPAD de la forêt)</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	Personnes de 60 et plus en situation d'isolement
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants et leur degré de satisfaction</li> <li>• Nombre de personnes présentes aux activités organisées au sein des EHPAD selon les thématiques</li> <li>• Nombre de partenariats et implication des partenaires</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de Loir-et-Cher</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> </ul>
Leviers	Dynamique locale importante
Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de mobilité</li> <li>• Faible interconnaissance des structures sociales, médico-sociales entre elles</li> </ul>

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

### Fiche action n°3-4 : Accès aux services des personnes en situation de handicap

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteur du projet	La Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• IME présents sur le territoire communautaire</li> <li>• MDPH du Loir-et-Cher</li> </ul>
Objectif général	Favoriser l'inclusion et l'insertion de jeunes en situation de handicap dans des structures enfance jeunesse
Objectifs spécifiques	<p>                     ↘ Réaliser un diagnostic interne sur l'accessibilité des structures pour les personnes en situation de handicap                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• présenter la démarche à l'ensemble des agents des structures enfance-jeunesse et maison France services communautaire</li> <li>• créer un groupe de travail en 2020 et déterminer la méthodologie à adopter</li> <li>• mener le diagnostic interne</li> </ul> </p> <p>                     ↘ Poursuivre et développer l'intégration de jeunes présents en IME au sein des structures enfance jeunesse                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre aux jeunes de l'IME et de la maison des jeunes de faire connaissance par la visite des lieux d'accueil de chacun</li> <li>• acculturation des jeunes de l'IME au fonctionnement de la maison des jeunes</li> <li>• participation des jeunes de l'IME à une activité programmée par la maison des jeunes</li> <li>• adhésion des jeunes de l'IME à la structure enfance jeunesse</li> <li>• rencontres entre les acteurs sociaux et médico-sociaux afin de déterminer les modalités des échanges</li> </ul> </p> <p><u>Objectifs éducatifs :</u></p> <p>Permettre aux jeunes par le biais d'activités diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de mieux assimiler les règles fondamentales régissant notre société</li> <li>• intégrer les bases de la responsabilité, de la solidarité</li> <li>• développer la citoyenneté</li> <li>• être acteurs de leurs projets.</li> </ul> <p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faciliter la prise d'initiatives</li> <li>• favoriser la responsabilité de chacun</li> <li>• favoriser le respect des personnes, du matériel et des locaux</li> <li>• favoriser la socialisation</li> </ul> <p>Accompagner les jeunes au cours de leur adolescence</p>

Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	Jeunes en situation de handicap
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents impliqués dans la démarche de diagnostic</li> <li>• Nombre de structures interrogées</li> <li>• Nombre de jeunes accueillis au sein des maisons des jeunes</li> <li>• Implication des familles</li> <li>• Degré d'autonomie au sein de la structure</li> <li>• Récurrence de la fréquentation</li> <li>• Echange avec les autres publics</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• Contribution de l'IME de Mareuil (transport des jeunes, encadrement)</li> </ul>
Leviers	Formation des personnels accueillant ou accompagnant
Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les structures enfance jeunesse n'ont pas le même fonctionnement et périodes d'ouvertes que les IME</li> <li>• Au contraire des structures enfance jeunesse dont les adhérents sont issus principalement des communes aux alentours, les IME accueillent des adolescents répartis sur l'ensemble du département (difficulté à imaginer une venue autonome des jeunes)</li> </ul>

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

Fiche action n°3-5 : Valoriser et poursuivre les actions mises en œuvre par la Communauté de communes en faveur du logement

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteur du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)</li> <li>• Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (DDT)</li> <li>• Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) : plan habitat pour tous</li> <li>• Conseil départemental de Loir-et-Cher</li> <li>• Agence Départementale sur le Logement du Loir-et-Cher (ADIL 41)</li> <li>• Maires des communes du Controis en Sologne, de Montrichard Val de Cher ainsi que de Selles-sur-Cher</li> <li>• Bureau d'études et opérateur : SOLIHA Loir-et-Cher</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> <li>• MSA</li> <li>• CARSAT</li> </ul>
Objectif général	Amélioration de l'habitat et création d'une offre de logement dans des pôles structurants
Description	<p style="text-align: center;"> <span style="font-size: 1.2em;">↘</span> <b>Permanences et actions de l'ADIL Espace Information Energie</b> </p> <p>L'ADIL intervient sur le territoire communautaire à travers des permanences pour informer les habitants (locataires et propriétaires bailleurs ou occupants) sur toutes les questions liées au logement. Pour ses missions la Communauté de communes accompagne financièrement l'ADIL.</p> <p style="text-align: center;"> <span style="font-size: 1.2em;">↘</span> <b>OPAH</b> </p> <p>La communauté de communes s'est lancée en 2017 dans la mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)). Cette démarche vise à accompagner les propriétaires dans des travaux de rénovation thermique, d'accessibilité du logement aux personnes âgées et handicapées et de lutte contre l'habitat indigne.</p> <p>Les communes de Selles-sur-Cher, de Montrichard Val de Cher et du Controis en Sologne participent à ce plan d'actions en finançant des aides aux travaux de réhabilitation dans des secteurs ciblés. Les communes du Controis en Sologne et de Montrichard Val de Cher soutiendront également des travaux de rénovation de façade, sur des secteurs identifiés via un fonds patrimonial.</p> <p>Dans le cadre de l'OPAH, la Communauté de communes intervient également au côté de l'ANAH dans le développement de l'offre locative dans les pôles structurants en soutenant les propriétaires bailleurs pour des travaux de réhabilitation de biens loués à des personnes dont les revenus sont conformes aux critères de l'ANAH.</p>

	<p>↳ <b>Centre de Séjour International</b></p> <p>Le Conseil communautaire a approuvé lors du conseil du 25 mars 2019 (N°25M19-4), la création d'un Centre de Séjour International sur le territoire communautaire implanté sur la commune de Saint-Aignan. Création d'habitats jeunes sur les communes de Contres, (10 à 12 logements), Montrichard (4 à 5 logements) et Selles-sur-Cher (prise de logement en intermédiation locative : location de logements dans le parc existant par un organisme agréé et sous-locations aux jeunes) et la réhabilitation du centre de séjour de Thésée pour y créer un gîte de groupes avec emplacements en plein air.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Accompagner les propriétaires occupants du parc privé dans des travaux de rénovation énergétique, de lutte contre l'insalubrité et/ou d'adaptation du logement aux handicaps et à la vieillesse.</li> <li>↳ Remise sur le marché de certains logements vacants</li> <li>↳ Développer l'offre de logements locatifs dans des communes bassins d'emplois</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2024
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaires bailleurs</li> <li>• Propriétaires occupants</li> <li>• Acquéreurs potentiels pour les fiches accessions relatives aux biens ciblés par les communes signataires de la convention OPAH</li> </ul>
Zone géographique cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• Et pour certaines actions nécessitant un co-financement communal : le Controis en Sologne, Montrichard Val de Cher et Selles-sur-Cher</li> </ul>
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un objectif global de 493 logements subventionnés en 5 ans répartis par types d'accompagnements et d'interventions</li> <li>• Des bilans annuels et à mi-parcours sont prévus</li> </ul>
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)</li> <li>• Conseil départemental de Loir-et-Cher</li> <li>• Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• Commune du Controis en Sologne, de Montrichard Val de Cher et de Selles-sur-Cher</li> <li>• Caisse de retraite</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> <li>• Permanence</li> <li>• Travail avec les partenaires institutionnels, sociaux, bancaires et les professionnels de l'immobiliers</li> <li>• Dans certain cas, une caisse d'avance peut être instaurée pour la réalisation des travaux</li> </ul>
Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réticence des habitants face à la problématique de l'insalubrité</li> <li>• Faible capacité financière des propriétaires occupants malgré les aides</li> <li>• Crainte d'une lourdeur administrative</li> </ul>

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

Fiche action n°3-6 : Développer les outils et les actions en faveur de la mobilité sur le territoire communautaire

<input type="checkbox"/> Action existante <span style="margin-left: 150px;"><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
<b>Porteurs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Centre-Val de Loire</li> <li>• Communauté de communes Val de Cher Controis</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémi Centre-Val de Loire</li> <li>• Conseil Départemental de Loir-et-Cher</li> <li>• Les communes adhérentes à l'EPCI</li> </ul>
<b>Objectif général</b>	Favoriser la mobilité des habitants de la Communauté de communes Val de Cher Controis
<b>Description</b>	<p>La Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie (PCAET) afin de construire une stratégie territoire opérationnelle.</p> <p>Sur la base d'une analyse du territoire, la rédaction d'un plan d'actions est en cours d'élaboration afin d'agir sur les différentes composantes : les bâtiments et l'habitation, le transport et les mobilités, l'agriculture et la consommation, la vie économique (emploi) ...</p>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir le covoiturage sur le territoire auprès des citoyens : événements, aires, sensibilisation...</li> <li>➤ Organiser le covoiturage pour les trajets domicile-travail</li> <li>➤ Favoriser la marche à pied</li> <li>➤ Développer et sécuriser les itinéraires cyclables</li> <li>➤ Faciliter l'achat ou la location de modes de déplacements actifs</li> <li>➤ Permettre à tous les habitants d'utiliser les transports scolaires et sensibiliser les parents à l'usage des cars scolaires pour leurs enfants</li> <li>➤ Adapter la tarification des transports en commun</li> <li>➤ Favoriser le développement d'activités économiques sur le territoire pour fixer les emplois et réduire les temps de trajet</li> <li>➤ Inciter les employeurs à favoriser la pratique du télétravail</li> <li>➤ Développer les pistes cyclables entre les communes et les gares</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020-2026
<b>Public cible</b>	L'ensemble de la population du territoire Val de Cher Controis (actifs, jeunes, personnes en situation de précarité, personnes âgées...)
<b>Zone géographique cible</b>	L'ensemble du territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis

<b>Evaluation (indicateurs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires de covoiturages</li> <li>• Moyens techniques mis en place</li> <li>• Taux de remplissage des cars</li> <li>• Nombre de lignes régulières de transports en commun empruntées</li> <li>• Nombre de professionnels sensibilisés</li> <li>• Nombre d'entreprises incitées à favoriser le télétravail</li> <li>• Nombre de gares desservies par des itinéraires cyclables signalés</li> </ul>
<b>Sources de financement potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Social Européen (FSE)</li> <li>• Conseil Régional Centre-Val de Loire</li> <li>• Conseil Départemental de Loir-et-Cher</li> <li>• Communauté de communes Val de Cher Controis</li> </ul>
<b>Leviers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La compétence mobilité communautaire</li> <li>• Le développement des politiques transversales</li> </ul>
<b>Freins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens importants à mettre en œuvre</li> </ul>

## Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes

Fiche action n°3-7 : Valoriser et poursuivre les actions mises en œuvre par la Communauté de communes pour la lutte contre l'isolement

<input type="checkbox"/> Action existante	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteur du projet	Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaire mobilisable	CAF de Loir-et-Cher
Objectif général	Lutter contre l'isolement
Description	Poursuivre une politique d'animation de la vie sociale et engager une réflexion sur la création d'un EVS.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Œuvrer au lien social sur le territoire</li> <li>↳ Renforcer les processus de solidarité</li> <li>↳ Créer des animations/événements qui participent à la vie du territoire</li> <li>↳ Renforcer le lien intergénérationnel</li> <li>↳ Favoriser l'engagement citoyen</li> <li>↳ Organiser des réunions de travail sur la rédaction d'un projet EVS en vue d'un agrément CAF</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	L'ensemble des habitants du territoire communautaire
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser la rédaction d'un projet EVS d'ici la fin de la convention</li> <li>• Nombre de bénévoles engagés dans le projet</li> <li>• Nombre de participants aux activités et événements proposés</li> </ul>
Sources de financement potentielles	CAF de Loir-et-Cher
Leviers	Acteurs de terrain convaincus de la démarche (cf réunion de travail sur cette thématique)
Freins	

## Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaire volontaire

Fiche action n°4-1 : Veiller au maintien et à la santé financière des structures d'accueil du jeune enfant

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
Partenaires mobilisables	PMI
Objectif général	Maintenir une offre de garde collective en lien avec les besoins des familles tout en garantissant la pérennité financière des établissements
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Suivi des structures d'accueils sur le territoire</li> <li>↳ Analyse régulière des besoins et de l'offre de garde sur le territoire</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	Les familles du territoire communautaire
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	Maintien d'une offre de garde collective en lien avec les besoins des familles. (taux de couverture satisfaisant)
Sources de financement potentielles	
Leviers	
Freins	

## Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaire

Fiche action n°4-2 : Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité sur le territoire communautaire

<input type="checkbox"/> Action existante <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> <li>• Conseil départemental de Loir-et-Cher– service PMI</li> <li>• Professionnels de santé libéraux du territoire communautaires</li> <li>• Les maires des communes membres de l'EPCI</li> </ul>
Objectif général	Développer l'accompagnement des parents sur les problématiques liées à la parentalité
Objectifs spécifiques	<p><b>Développer un groupe de travail sur la parentalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Identifier les besoins du territoire en matière de parentalité</li> <li>↘ Rencontrer les partenaires potentiellement mobilisables pour des actions à mener</li> <li>↘ Constituer et animer un réseau d'acteurs de la parentalité au niveau local</li> <li>↘ Sensibiliser les parents</li> </ul> <p>Le groupe de travail constitué d'agents de la Communauté de communes et de professionnels extérieurs se réunira à minima chaque semestre</p> <p><b>Transformer les « récrés parents-enfants » en Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Offrir un premier lieu de sociabilité aux jeunes notamment ceux qui ne sont pas accueillis en multi-accueil ou chez une assistante maternelle</li> <li>↘ Favoriser les échanges entre parents/adultes, ou futurs parents</li> <li>↘ Prévenir le risque d'isolement d'un certain nombre de familles (géographique, culturel, etc.)</li> <li>↘ Préparer à la séparation parent/enfant avant la scolarisation</li> <li>↘ Sensibiliser les professionnels qui sont en contact avec les familles aux actions de soutien à la parentalité mises en place sur le territoire communautaire</li> </ul>

Description	<p>Les Lieux d'accueils enfants parents (LAEP) sont des lieux qui accueillent les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte, parent ou grands-parents, ou TISF technicienne d'intervention sociale et familiale. Les LAEP ne proposent pas d'activité : ils mettent à disposition des enfants un espace de jeux adapté.</p> <p>Deux accueillants sont présents, leur rôle est de prendre en compte les besoins de chacun et d'être à l'écoute.</p> <p>Au sein des LAEP itinérants de la CCV2C, l'organisation serait d'avoir un <b>accueillant référent itinérant</b> sur les 4 espaces des RAMS, accompagné d'un second accueillant dans des domaines variés. (Art, social, médical, psychologie...) Ainsi chaque discipline contribuerait à renforcer le lien de l'enfant avec son parent. Chacune ouvre sur la connaissance de soi et la reconnaissance des autres et contribue à accompagner le parent dans ses questionnements.</p>
Calendrier prévisionnel	2019-2023
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Futurs parents</li> <li>• Familles avec enfant de 0 à 18 ans</li> </ul>
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes investies dans le groupe de travail</li> <li>• Nombre de structures impliquées dans la démarche</li> <li>• Nombre de personnes participants aux actions</li> <li>• Satisfaction des structures et du public cible</li> <li>• Nombre de demi-journées d'ouverture du LEAP</li> <li>• Nombre d'enfants et d'adultes accueillis</li> <li>• Retour des familles</li> <li>• Retour des partenaires</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
Sources de financement potentielles	<p>Prestation de service ordinaire de la CAF</p> <p>Plafond 2019 : 80.40€ /h de fonctionnement</p> <p>Taux de la PS 30% =24.12 € par h de fonctionnement</p> <p>Prestation Contrat enfance Jeunesse en cours</p>
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique locale importante</li> <li>• Soutien de la CAF avec le label LEAP</li> <li>• Mutualisation des espaces des 4 RAM sur 4 secteurs de la Communauté</li> </ul>
Freins	Manque de disponibilité des acteurs locaux

## Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaire

### Fiche action n°4-3 : Promeneurs du net

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante		<input type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• Points Information Jeunesse Loir-et-Cher en lien avec la CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>	
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau information jeunesse (coordonnateur du dispositif)</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> <li>• Centre de ressources régionale du numérique</li> <li>• ARS Centre-Val de Loire</li> <li>• DDCSPP de Loir-et-Cher</li> <li>• Accueils jeunes communautaires</li> </ul>	
Objectif général	Accompagner les jeunes dans leur pratique des outils numériques	
Objectifs spécifiques	<p>Le but du Promeneur est l'accompagnement des jeunes et l'aide à la recherche de réponses à leurs préoccupations (loisirs, emploi, formation, sexualité, relations familiales, etc.). De la simple information à donner au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur du Net est un professionnel présent sur territoire digital. En dialoguant avec les jeunes, il renforce le lien social avec eux et contribue à la construction de leur esprit critique face à l'information et à l'image.</p> <p><b>Pour les jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mieux identifier et percevoir les professionnels de la jeunesse intervenants à leurs côtés comme des « personnes ressources »</li> <li>↳ Trouver une écoute voire des solutions à leurs questionnements et leurs besoins, n'impliquant pas nécessairement une rencontre en « face-à-face », au moins dans un premier temps</li> <li>↳ (Re)tisser des liens avec ces professionnels leur donnant envie de participer aux projets mis en place par les structures sur leur territoire (centres sociaux, etc.)</li> </ul> <p><b>Pour les professionnels, « Promeneurs du Net » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Prolonger sur Internet et les réseaux sociaux l'action éducative conduite par les professionnels sur les territoires, en envisageant de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes</li> <li>↳ Sensibiliser aux usages d'internet et des écrans ; développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image</li> <li>↳ « Aller-vers » les jeunes qui ne fréquentent pas ou plus les structures « jeunesse » des territoires pour établir ou maintenir un lien avec eux</li> <li>↳ Développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Pouvoir mieux prévenir, détecter et alerter sur les risques de ruptures et les phénomènes de radicalisation (notamment sur Internet) chez les jeunes. Transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux</li> <li>↘ Assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté</li> </ul>
Description	<p>Le Promeneur du Net se rend disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes, laisser des commentaires sur les blogs, participer aux tchats et forums, être un « ami » avec les jeunes sur les réseaux sociaux etc.</p> <p>Dans le respect des valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse, il écoute, conseille, soutient le montage et la réalisation de projets initiés par les jeunes.</p> <p>Un promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles. Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et, éventuellement, d'une labellisation. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil jeune, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale...</p> <p>Il établit une relation de confiance avec les jeunes.</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage rentrée scolaire 2019</li> <li>• Formation des Promeneurs du Net : 2 sessions (mars et novembre)</li> </ul>
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-adolescents</li> <li>• Adolescents</li> <li>• Jeunes majeurs</li> </ul>
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes contactés sur Internet ;</li> <li>• Diversité des types d'interventions en ligne (mails, messageries instantanées comme Facebook, Snapchat et WhatsApp, échanges via les réseaux sociaux comme Twitter, Instagram ou YouTube, ou encore via les jeux en ligne, les forums...);</li> <li>• Nombre de jeunes rencontrés après le contact sur Internet ;</li> <li>• Projets initiés à partir de ces rencontres sur Internet ;</li> <li>• Diversité des demandes (psychosociales, logement, projets, santé...);</li> <li>• Nombre et la nature des échanges ;</li> <li>• Implication des partenaires ;</li> <li>• Impact sur les jeunes (degré de connaissance du dispositif, action ayant eu un effet sur les jeunes...).</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> <li>• Communauté de communes</li> </ul>
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau départemental des Promeneurs du Net</li> <li>• Appui du PIJ 41</li> <li>• Appui des structures d'accueils</li> <li>• Formation des promeneurs du Net sur : les aspects juridiques, la complexité des usages numériques potentiels et les compétences et pré-requis à acquérir</li> </ul>
Freins	Couverture du réseau Internet dans certaines zones du territoire

## Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaire

Fiche action n°4-4 : Maintenir l'accompagnement des jeunes dans la démarche de projet existant ou à créer

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteur du projet	La Communauté de communes Val de Cher Controis
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Centre-Val de Loire</li> <li>• Artistes</li> <li>• Association</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impliquer les habitants et en particulier les jeunes dans la mise en œuvre de projets de territoire en faveur de la diffusion culturelle et artistique</li> <li>➤ Valoriser et poursuivre les actions mises en œuvre par les services communautaires</li> </ul>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir la diffusion culturelle et artistique comme levier du développement territorial et force d'attractivité du territoire -&gt; Festival « La Petite Laine »</li> <li>➤ Soutenir la création artistique régionale et la mise en réseau d'acteurs régionaux</li> <li>➤ Encourager les échanges entre artistes et jeunes</li> <li>➤ Encourager la prise d'initiative citoyenne des jeunes</li> <li>➤ Favoriser l'émergence d'autres projets jeunes</li> </ul>
Description	Maintenir le festival « La Petite Laine » qui mêle concerts pédagogiques et rencontres avec les acteurs de la musique vivante tout en impliquant des adolescents dans la mise en œuvre d'une action culturelle. Les jeunes en lien avec leurs animateurs organisent sur le territoire communautaire une série de concerts. Ils participent à l'élaboration des manifestations, de la programmation à l'accueil des artistes et du public.
Calendrier prévisionnel	Chaque année
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes du territoire communautaire (public et organisation)</li> <li>• Tout public</li> </ul>
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis

<p><b>Evaluation (indicateurs)</b></p>	<p>Evaluation quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets suivis/élaborés</li> <li>• Assiduité</li> <li>• Fréquentation des jeunes</li> <li>• Participation et implication des jeunes dans les activités</li> <li>• Nombre de jeunes différents concernés</li> <li>• Nombre de structures impliquées</li> </ul> <p>Evaluation qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt pour les activités musicales proposées</li> <li>• Connaissances transmises (découverte de styles musicaux ou de technique nouvelles)</li> <li>• Comportement social (développement de rapports d'amitié et de confiance entre les jeunes)</li> <li>• Niveau d'implication et de motivation dans la vie de l'accueil de Loisirs de la part des jeunes avec l'équipe d'animation</li> </ul> <p>Via deux enquêtes effectuées entre 2019 et 2022 (à mi-parcours et 6 mois avant terme)</p>
<p><b>Sources de financement potentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Centre-Val de Loire</li> <li>• Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> </ul>
<p><b>Leviers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation des moyens</li> <li>• Potentiel culturel sur le département</li> <li>• Dynamisme des équipes d'animation</li> <li>• Implication des communes</li> </ul>
<p><b>Freins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distance entre les accueils et le domicile des jeunes (mobilité)</li> <li>• Fréquence des réunions de travail en amont/disponibilité des personnels</li> <li>• Enveloppe Budgétaire non extensible</li> </ul>

## Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaire

### Fiche action n°4-5 : BAFA territoire

<input checked="" type="checkbox"/> Action existante <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Nouvelle action</span>	
Porteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté de communes Val de Cher Controis</li> <li>• FOL Loir-et-Cher</li> </ul>
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FOL Loir-et-Cher</li> <li>• Lycée d'enseignement agricole privé de Boissay à Fougères-sur-Bièvre</li> <li>• Accueil collectifs de mineurs communautaires</li> </ul>
Objectif général	Valoriser et poursuivre les actions mises en œuvre par les services communautaires
Objectifs spécifiques	<p>Pour le jeune à partir 17 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accéder à une formation qualifiante non professionnelle</li> <li>➤ Favoriser l'accès à un premier emploi</li> <li>➤ Garantir un emploi d'été</li> <li>➤ Permettre au jeune de s'impliquer dans un projet collectif en direction des enfants de la communauté</li> </ul> <p>Pour la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recruter du personnel motivé et qualifié pour les centres de loisirs.</li> <li>➤ Faciliter le recrutement de saisonniers pour les structures.</li> <li>➤ Fidéliser le personnel occasionnel.</li> <li>➤ Impliquer des jeunes dans le projet communautaire en direction de l'enfance</li> </ul>
Description	<p>Dans le cadre de l'accord proposé en lien avec la Fédération des Œuvres laïques et le Lycée BOISSAY, la collectivité met à la disposition de la formation une partie de son personnel d'animation dans le cadre d'un calendrier et d'un contenu négociés en amont. Par ailleurs, pour les besoins de formation, certains locaux communautaires pourront être utilisés s'il y a lieu.</p> <p>La formation est dispensée en externat à Fougères-sur-Bièvre, dans les locaux du Lycée BOISSAY comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)</li> <li>• un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;</li> <li>• une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins de formation</li> </ul>

Calendrier prévisionnel	1 cycle par an : Stage de base, 1ère semaine vacances avril Stage pratique en accueil collectif de mineur durant l'été Stage d'approfondissement, vacances de Toussaint
Public cible	Jeunes à partir de 17 ans révolus
Zone géographique cible	Le territoire de la Communauté de communes Val de Cher Controis
Evaluation (indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes participants</li> <li>• Nombre d'accueils collectifs de mineurs impliqués</li> <li>• Pourcentage de jeunes reçus</li> </ul>
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF de Loir-et-Cher</li> <li>• Financement via la participation financière des stagiaires</li> </ul>
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes (les 15-29 ans représentent 13% de la population totale)</li> <li>• Expérience et encrage départemental de la Ligue de l'Enseignement</li> <li>• Implication de la direction du Lycée d'enseignement agricole privé de Boissay</li> <li>• Soutien politique à la formation et à l'engagement des jeunes (délibération communautaire)</li> </ul>
Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût individuel de la formation (environ 800€ sur ensemble du cycle)</li> <li>• Manque d'information/vision restrictive du BAFA de la part d'une tranche du public cible</li> </ul>